



DOSSIER DE LABELLISATION
13 février 2015

GRANDE CHARTREUSE, FORÊT D'EXCEPTION®



EDITORIAL

La forêt est au cœur du massif de Chartreuse. Elle contribue à l'identité de nos territoires par les paysages qu'elle compose, les savoir-faire, les métiers, la culture partagée... Il est donc bien évident que la forêt a joué un rôle privilégié et emblématique dans les objectifs mêmes de création du Parc naturel régional.

Elue en 2001 à la présidence du Parc, j'ai souhaité que cette action soit au cœur de nos politiques de massif. Avec l'ensemble des acteurs publics et privés, au travers de la charte forestière de territoire, le Parc a initié et accompagné la démarche d'appellation d'origine contrôlée « Bois de Chartreuse », en cours d'instruction, prouvant ainsi un lien unique entre le territoire et le savoir-faire des hommes.

Dans ce contexte, j'ai naturellement accepté la proposition de l'ONF de porter ce projet de labellisation « Forêt d'Exception® ». Ce travail commun entrepris depuis bientôt 3 ans nous a d'abord permis de construire un véritable dialogue, en abordant tous les sujets. Cet enrichissement des points de vue intègre les dimensions historiques et culturelles du lieu, mais aussi de ressourcement et de spiritualité indissociables du site de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse. Il doit nous conduire à innover pour faire évoluer les objectifs et méthodes de gestion de la forêt.

Pour l'avenir, nous attendons de cette labellisation « Forêt d'Exception® » qu'elle renforce notre partenariat avec l'ONF, mais aussi qu'elle nous serve de démonstration et d'entraînement pour l'ensemble de la forêt de Chartreuse, publique ou privée. L'intégration dans un réseau national de sites labellisés doit aussi être source d'échanges et d'enrichissement. L'amélioration de la qualité et de la spécificité de la forêt de Chartreuse renforcera l'identité, la qualité et la notoriété de notre territoire.

Eliane Giraud
Présidente du comité de pilotage « Grande Chartreuse, Forêt d'Exception® »
Présidente du Parc naturel régional de Chartreuse
Sénatrice de l'Isère

Vu le protocole d'accord signé par le PNR Chartreuse, le Conseil Général de l'Isère et l'ONF
Vu la convention entre le Parc Naturel Régional de Chartreuse et l'ONF
Vu le comité de pilotage Grande Chartreuse Forêt d'Exception®

Les signataires du contrat de projet
Conviennent ce qui suit :

Article 1 :

Les signataires du « contrat de projet Grande Chartreuse Forêt d'exception » s'engagent, pour trois ans, à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions inscrites au plan d'action figurant ci-avant. Les propositions de contributions, financières ou non, des participants à la démarche figurent dans les fiches actions détaillées ci-après.

Article 2 :

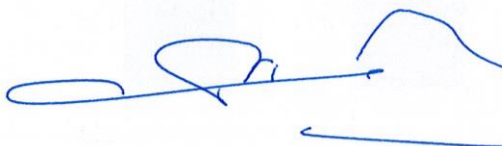
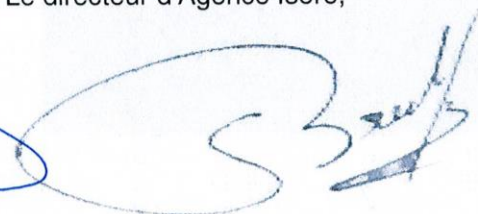

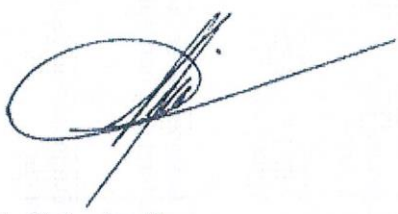
Pour la mise en œuvre de ce contrat de projets, les signataires s'engagent à soumettre à l'approbation de leurs instances décisionnaires les propositions de contributions négociées annuellement au sein du Comité de pilotage. Chaque année, les fiches actions sont mises à jour afin d'y inscrire les propositions de contributions révisées des différents signataires et partenaires. Lors de la mise à jour annuelle des annexes, le Comité de pilotage décide de l'inscription ou du retrait d'opérations. Ces modifications peuvent intervenir sur proposition des groupes de travail constitués.

Article 3 :

Le Comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées. Le Comité de Pilotage peut missionner les groupe de travail pour la définition, le suivi ou l'évaluation d'une ou plusieurs opérations. L'installation temporaire de groupes de travail thématiques reste à l'initiative de ces comités de pilotage.

Fait à

le

| | |
|---|--|
| <p>Pour la Département de l'Isère, Le Président,</p>  <p>Alain Cottalorda</p> | <p>Pour l'Office National des Forêts, Le directeur d'Agence Isère,</p>  <p>Yves Brugière</p> |
| <p>Pour le Parc Naturel Régional de Chartreuse La Présidente</p>  <p>Eliane Giraud</p> | <p>Pour l'Etat, La secrétaire générale adjointe de la Préfecture de l'Isère,</p>  <p>Pascale Préveirault</p> |

PREAMBULE

En 2007, l'Office national des forêts lançait le projet de créer un réseau national référent de **sites forestiers remarquables et représentatifs** de la France. Les forêts sélectionnées devaient devenir les théâtres d'une **gestion multifonctionnelle concertée** et exemplaire, les sites d'**études approfondies** et les terrains de **projets innovants**.

Les forêts sélectionnées, soit **18 massifs**, constituent un **panel des contextes, des paysages et de l'histoire des forêts domaniales françaises**.

De manière générale, la forêt française se caractérise par une diversité d'essences, d'habitats, de climats et de reliefs. Cela en fait l'une des plus riches de toute l'Europe. Aussi, on parle souvent « **des forêts françaises** ». Parmi les forêts sélectionnées pour une candidature au label, **les forêts de montagne** se devaient d'être représentées dans leur diversité. Concernant les massifs des Alpes du nord, après réflexion sur plusieurs dossiers, c'est finalement la Grande Chartreuse qui a été retenue pour la démarche « Forêt d'Exception® ».

A la suite de cette sélection, des discussions avec les différents acteurs concernés par la Grande Chartreuse ont commencé.

En début d'année 2012, le Parc naturel régional de Chartreuse, le Conseil général de l'Isère et l'Office national des forêts signaient le **protocole d'accord** lançant officiellement la démarche partenariale du projet « Grande Chartreuse, Forêt d'Exception® »

Courant 2012 et 2013, l'élaboration du **contrat de projet** permit la définition des objectifs et leur traduction en actions. La concertation des différents membres du comité de pilotage s'étendit à la programmation et au financement des mesures à mettre en œuvre.

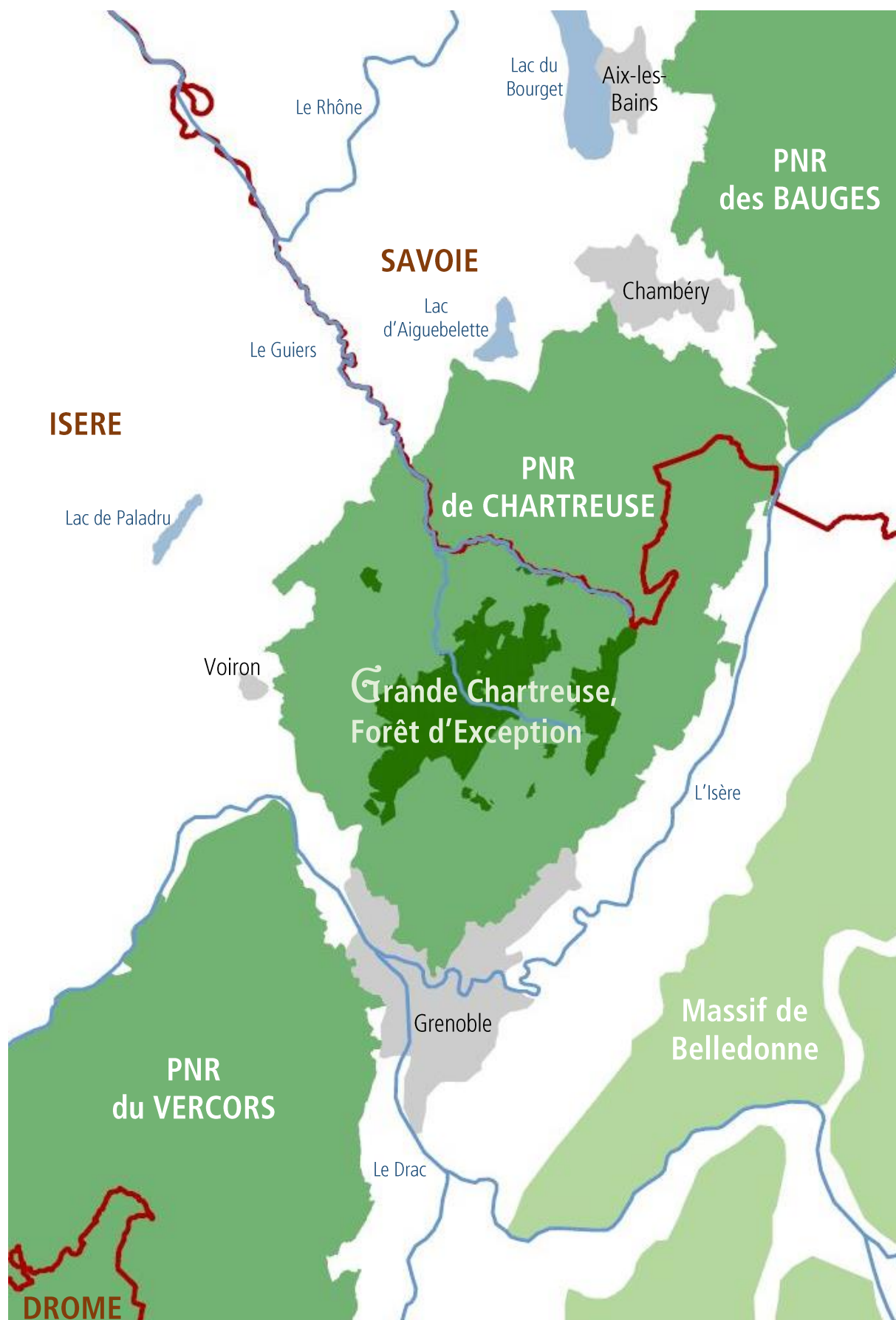
Les réflexions entamées depuis 2 ans se sont construites sur 4 grands enjeux :

- 1.** Exploration de la relation Hommes, forêt et société : révéler, partager et faire vivre une identité « forêt de Grande Chartreuse » ;
- 2.** Le bois, un patrimoine (pas) comme les autres : produire, mobiliser et valoriser le bois de façon innovante et respectueuse de l'identité de la forêt domaniale de Grande Chartreuse ;
- 3.** Conforter et harmoniser la dimension multifonctionnelle de la gestion forestière de montagne en renforçant la prise en compte de tous les patrimoines ;
- 4.** Territoire de sport de nature, forêt « périurbaine » productrice de bois : répondre à une demande sociale forte en forêt domaniale de Grande Chartreuse.

La signature du contrat de projet en avril 2014 marque l'engagement et la volonté des quatre principaux partenaires -l'Office national des forêts, le Conseil général de l'Isère, le Parc naturel régional de Chartreuse, et l'Etat- à faire de la forêt domaniale de Grande Chartreuse un territoire d'exception.

SOMMAIRE

| | | |
|------|---|----|
| 1. | LA GRANDE FORET DES ALPES, DE LA FORTERESSE AU CLOITRE | 11 |
| 1.1. | Il était une fois un prodigieux bastion calcaire pris d'assaut par les forêts | 11 |
| 1.2. | Refuge spirituel et gestion attentive en héritage | 17 |
| 1.3. | Une forêt vivante, entre sanctuarisation et consommation | 28 |
| 2. | LA FORET EN PARTAGE, UNE INITIATION EMLIE DE PROMESSES | 31 |
| 2.1. | L'assemblage des territoires | 31 |
| 2.2. | De l'hésitation à la motivation | 35 |
| 2.3. | La perfectible gouvernance du projet | 38 |
| 3. | VERS L'ELABORATION D'UN NOUVEL ELIXIR | 43 |
| 3.1. | Les ingrédients de base | 43 |
| 3.2. | Une première infusion | 47 |
| 3.3. | Le goût des premières productions | 50 |
| 4. | LA SUBTILE ALCHEMIE ENTRE RECETTES EPROUVEES ET SUPPLEMENTS D'AME | 53 |
| 4.1. | Des indices le long du parcours | 53 |
| 4.2. | Appréciation des fondations | 57 |
| 4.3. | Les premiers cairns | 59 |
| 5. | CONCLUSION | 60 |
| 6. | BIBLIOGRAPHIE | 61 |
| 7. | GLOSSAIRE DES SIGLES | 62 |



1. LA GRANDE FORET DES ALPES, DE LA FORTERESSE AU CLOITRE

1.1. *Il était une fois un prodigieux bastion calcaire pris d'assaut par les forêts*

UN MASSIF SORTI DES MERS

Avant, il y avait la mer. Durant l'ère secondaire, elle s'étendait sur une grande partie du sud de la France. Pendant des millions d'années, des sédiments se sont déposés et ont formé des roches sédimentaires. Il y a 30 millions d'années, au tertiaire, suite à la collision de deux plaques tectoniques, les Alpes se sont soulevées. Après le

retrait de la mer, la couverture sédimentaire s'est décollée puis déformée en de nombreux plis et failles, constituant ainsi l'ossature du massif de la Chartreuse. Les glaciers du quaternaire ont fini de modeler la Chartreuse en rabotant les reliefs et en creusant les vallées. Enfin, l'érosion continue à façonner le relief tel qu'il est aujourd'hui.



Paysage abrupt de la combe du Guiers Mort dominée par les lances de Malissard.

(photo ONF - T. Benoit)



Calcaire le plus dur, l'Urgonien constitue la plupart des sommets et falaises. Sur les plateaux, lentement, l'action de l'eau le fissure et crée le lapiaz.

(photo ONF - T. Benoit)



Dense, sauvage, la forêt offre une ambiance mystérieuse qui éveille les sens.

(photo ONF – D. Bonnassieux)



Les prairies et alpages ouvrent la vue sur le territoire qui nous entoure et permettent de spatialiser les éléments paysager.

(photo ONF)

SOULIGNÉ DE RELIEFS MARQUÉS, POUR DES PAYSAGES MULTIPLES

Aujourd’hui, le massif de Chartreuse apparaît comme un bastion perché dans les montagnes et délimité par des cols, des pentes escarpées, des falaises et des crêtes rocheuses.

La forêt domaniale de Grande Chartreuse dispose d’une identité paysagère forte dont les grandes unités sont fortement liées au contexte géologique et géomorphologique. La forêt diversifiée, les falaises et les gorges du Guiers Mort et du Guiers Vif constituent les éléments essentiels de ce paysage.

Le paysage caractéristique de la Chartreuse peut être présenté par les éléments suivants :

- Des falaises et des sommets calcaires abrupts qui constituent des points d’appel dans le paysage ;
- Les espaces ouverts des alpages qui soulignent les sommets. Ils sont situés sur des replats, des cols ou des synclinaux perchés ;
- Les zones naturelles dominées par la forêt. Le manteau boisé est dense, continu et percé par quelques barres rocheuses ;

- Les prairies qui occupent les fonds de vallon et permettent des vues sur les différents éléments déjà présentés.

Des lignes de forces

Les falaises calcaires, les alpages, la forêt et les prairies sont organisés en bandes horizontales liées aux altitudes. Des verticalités sont apportées par les falaises et les talwegs.

Des ambiances paysagères très contrastées

L’ambiance très forestière est accentuée par la futaie jardinée de sapins, d’épicéas et de hêtres. Les éclaircies réalisées par les forestiers ont permis de varier les luminosités et de faire apparaître une diversité d’éléments : sous-bois dense, hautes futaies, trouées de régénération, mélange feuillus/résineux.

Cette ambiance se distingue fortement des grands espaces ouverts. Souvent en altitude, ils ouvrent des perspectives sur l’ensemble du massif et permettent de distinguer ainsi les différents sommets sortis des immensités boisées.

CLIMATIQUEMENT RUDE

Premier chaînon à l'ouest du massif des Alpes, la Chartreuse reçoit des précipitations importantes.

Moins touché que le Vercors par les vents chauds venant du sud et plus exposé que les Bauges aux perturbations, le massif chartrois apparaît particulièrement plus humide que ses voisins avec de 1500 à 2200 mm d'eau par an.

La puissance de l'enneigement retentit sur la végétation en abaissant les températures et en diminuant la durée de la saison de végétation, surtout sur les plantes herbacées.

LA BIODIVERSITÉ EN 3 DIMENSIONS

Par les différentes strates qu'elles proposent, les forêts offrent une diversité de niches écologiques

abritant une grande biodiversité. En forêt de montagne et en Chartreuse notamment, les habitats se retrouvent multipliés par les effets d'exposition, la variété des roches mères et le gradient d'altitude.

Les habitats naturels composant le massif peuvent être regroupés en séries de végétation :

- Série subalpine du Pin à crochets
 - Série subalpine de l'Épicéa
 - Série feuillues spécialisées
 - Série de la hêtraie sapinière
 - Série mésophile du Hêtre
 - Série de la chênaie à Charme
 - Série septentrionale du Chêne pubescent
- } Étage subalpin
} Étage montagnard
} Étage collinéen



Les perturbations s'accompagnent souvent de brouillards qui s'accrochent aux versants et participent à l'humidité atmosphérique du massif.

(photo ONF)



L'érablaie est un des habitats de la série feuillue spécialisée que l'on retrouve sur de fortes pentes en exposition nord dans des substrats d'éboulis plus ou moins grossiers.

(photo ONF - T. Benoit)



En Isère les stations de Vulnéraire des Chartreux (*Hypericum nummularium*) se retrouvent uniquement dans le massif de la Chartreuse. Très odorante, elle est traditionnellement utilisée en tisane.

(photo ONF - D. Bonnassieux)



Espèce sensible à la pollution atmosphérique, le Lichen pulmonaire (*Lobaria pulmonaria*) est lié aux forêts anciennes et aux atmosphères humides.

(photo ONF - T. Benoit)

Quelques espèces phares de la flore de la forêt domaniale de Grande Chartreuse.

| Nom vernaculaire | Nom scientifique |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| Streptope à feuilles embrassantes | <i>Streptopus amplexifolius</i> |
| Vulnéraire des Chartreux | <i>Hypericum nummularium</i> |
| Épipogon sans feuilles | <i>Epipogium aphyllum</i> |
| Lycopode à rameaux annuels | <i>Locopodium annotinum</i> |
| Lycopode sabline | <i>Huperzia selago</i> |
| Doradille verte | <i>Asplenium viride</i> |
| Polystic à aiguillons | <i>Polystichum aculeatum</i> |
| Polystic à cils raides | <i>Polystichum setiferum</i> |
| Potentille luisante | <i>Potentilla nitida</i> |
| Saxifrage variable | <i>Saxifraga mutata</i> |
| Sabot de Vénus | <i>Cypripedium calceolus</i> |
| Coralline | <i>Corallorhiza trifida</i> |
| Primevère à oreillettes | <i>Primula auricula</i> |
| Crapaudine à feuilles d'hysopé | <i>Sideritis hyssopifolia</i> |
| Listère à feuilles cordées | <i>Listera cordata</i> |
| Lichen pulmonaire | <i>Lobaria pulmonaria</i> |

Sur les sommets, l'action des hommes pour le pastoralisme a permis l'ouverture de milieux. De nouvelles associations végétales sont alors venues compléter des végétations déjà riches. Ces milieux sont définis par des complexes de prairies, de pelouses et de nardaias. Suite au recul de la pression de pâturage et aux dynamiques de végétation, ces milieux ont parfois évolué vers des landes à vacciniées, rhododendron ou genévrier.

Pour compléter ce tableau, la Grande Chartreuse est également riche d'habitats particuliers liés aux éboulis, aux rochers, aux cours d'eau ou à des conditions stationnelles bien spécifiques. On parle alors de micro-habitat.

Toute cette diversité de contexte a permis le développement de multiples espèces, parfois généralistes, parfois spécialisées.

Ces espèces caractéristiques des forêts anciennes, des secteurs froids, des zones d'éboulis et de rochers, des dalles calcaires d'altitude, ou des atmosphères humides peuvent être considérées comme typiques de la Grande Chartreuse.

ROYAUME CACHÉ, QUIÉTUDE POUR LES ESPÈCES

Plus grande forêt domaniale du département et plus largement des Alpes avec ses 8466 ha, la Grande Chartreuse se singularise premièrement par sa dimension.

La forêt domaniale (FD) de la Grande Chartreuse offre des territoires particulièrement accueillants pour la grande faune. Les deux massifs les plus importants de plus de 6 700 et 1 400 ha peuvent être présentés comme des forteresses naturelles perchées, inhabitées et délimitées par des cols, des pentes escarpées, des falaises et des crêtes rocheuses.

On retrouve ici l'isolement caractéristique du massif domanial. La considération d'une possible souche génétique particulière du Chamois de Chartreuse appuie notamment cette particularité. Les introductions, dans le nord du massif, de Chamois issus de la réserve nationale de faune sauvage du massif des Bauges ont pu atténuer les particularités du génotype de Chartreuse.

Quelques espèces phares de la faune de la forêt domaniale de Grande Chartreuse.

| Nom vernaculaire | Nom scientifique |
|----------------------|--------------------------------|
| Aigle royal | <i>Aquila chrysaetos</i> |
| Cassenoix moucheté | <i>Nucifraga caryocatactes</i> |
| Chouette de Tengmalm | <i>Aegolius funereus</i> |
| Chouette chevêchette | <i>Glaucidium passerium</i> |
| Tétras lyre | <i>Tetrao tetrix</i> |
| Gelinotte des bois | <i>Bonasa bonasa</i> |
| Tichodrome échelette | <i>Tichodroma muraria</i> |
| Traquet motteux | <i>Oenanthe oenanthe</i> |
| Chamois | <i>Rupicapra rupicapra</i> |
| Lynx d'Europe | <i>Lynx lynx</i> |
| Apollon | <i>Parnassius apollo</i> |
| Rosalie des Alpes | <i>Rosalia alpina</i> |
| Murin de Natterer | <i>Myotis nattereri</i> |
| Oreillard gris | <i>Plecotus austriacus</i> |
| Grande noctule | <i>Nyctalus noctula</i> |
| Molosse de Cestoni | <i>Tadarida teniotis</i> |
| Sérotine de Nilsson | <i>Eptesicus nilssonii</i> |



La forêt de l'Aulp du Seuil est nichée sur les hauts de Chartreuse. Secteur perché par excellence, ces synclinaux offrent un refuge à de nombreuses espèces. Le Tétras lyre (*Tetrao tetrix*) trouve dans cette alternance de milieux ouverts et fermés les conditions pour son développement.

(photo ONF-T. Benoit et photo ONF)



Inféodée aux forêts diversifiées et calmes, la Gélinotte des bois (*Bonasa bonasa*) symbolise l'espace boisé sauvage.
(photo ONF - Y. Orecchioni)



La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) est un longicorne saproxylique associé aux vieilles forêts de hêtres.
(photo ONF - Y. Orecchioni)

La quiétude des espaces a permis à des espèces sensibles comme les petites chouettes (Chevêchette, Tengmalm) et les galliformes de montagne (Gélinotte des bois, Tétras lyre), de se maintenir. Leur présence témoigne du caractère préservé du massif.

Le degré de naturalité de la Grande Chartreuse peut être considéré comme élevé et dû notamment à l'ancienneté de la forêt. La composition et la structure de la végétation sont proches de ce que l'on suppose des forêts naturelles.

Par ailleurs, une grande partie du massif, difficile d'accès, est laissée en libre évolution. Ailleurs, le traitement des forêts en futaie irrégulière mélangée laisse une place importante à la spontanéité de la végétation, les forestiers cherchant à accompagner ou à reproduire des phénomènes naturels.

Ces espaces sauvages sont favorables au développement d'une faune riche. Des fonds de vallons aux prairies des sommets calcaires, la diversité des habitats permet à des espèces forestières et de milieux ouverts de trouver les conditions favorables à leur développement.

1.2. Refuge spirituel et gestion attentive en héritage

L'ORDRE DES CHARTREUX, LA RENOMMÉE DU MASSIF

Après avoir été Chanoine puis Chancelier à Reims, Saint Bruno ressent le besoin de se retirer dans la prière. Il intègre en 1083 l'ermitage de Sèche-Fontaine en Bourgogne. Mais il se sent attiré par une vraie vie d'ermite propice à la recherche de Dieu. En 1084, il se rend auprès de l'évêque de Grenoble, Hugues de Châteauneuf. Celui-ci lui suggère de s'installer dans la solitude sauvage des massifs au nord de Grenoble. Il lui indique un « Désert » propice à son projet, dans la vallée du Guiers Mort. Saint Bruno s'y installera avec six de ses compagnons et y fondera un nouvel ordre monastique, l'ordre des Chartreux. Le terme de « Désert » fait référence aux expériences érémitiques orientales des premiers siècles du christianisme.

L'origine du nom de la Grande Chartreuse est étroitement liée à la présence des moines et du monastère dans la vallée du Guiers Mort. Le nom de Chartreuse provient du latin *cartuse* signifiant « horrible lieu ». Il a donné l'adjectif cartusien. La réputation de l'ermitage fit donner le nom à tout le massif.

Dès 1086, les seigneurs qui possèdent les terres de Chartreuse, ou ont des droits sur elles, en font donation aux nouveaux ermites. Les Pères deviennent ainsi les seigneurs fonciers d'une grande partie du massif. Les siècles passant, leur propriété s'étend et leur influence grandit. Portés par leur foi et l'engouement général pour leur cause, ils fondent plusieurs Chartreuses dans les massifs alentours et à l'étranger. On comptera jusqu'à 150 Chartreuses. Aujourd'hui, seules 22 sont occupées par des religieux.



« La croix demeure tandis que le monde tourne », cette phrase résonne comme une devise informelle pour l'ordre des Chartreux. Arrivée tardivement, elle traduit l'emblème de l'ordre « le globe croisé ». Les sept étoiles qui l'entourent, symbolisent St-Bruno et ses six compagnons à leur arrivée à Grenoble.



(Photo ONF)

Une occupation difficile

Le monastère de la Grande Chartreuse n'a pas toujours été celui que l'on connaît aujourd'hui. Un premier édifice construit plus haut dans le vallon fut détruit en 1132 par un éboulement. L'édification du nouveau monastère s'effectua tout au long du XI^e siècle. Par la suite, les Chartreux durent essuyer cinq incendies.

Arrivée de
Saint Bruno
dans le Désert

Expulsion des
Pères Chartreux
à la Révolution

Retour des
Chartreux sous
la Restauration

Expulsion des
Pères Chartreux

Retour d'exil
des Chartreux,
convention Pétain



La Grande Chartreuse restera la maison mère de l'Ordre cartusien. Pendant sept siècles, les moines marqueront l'histoire du territoire par les aides diverses qu'ils apporteront aux populations, par leur influence sur l'économie de la région et leurs découvertes sur la métallurgie moderne. Par la suite, ils seront par deux fois chassés du Monastère, en 1789 puis en 1903 pour finalement s'y installer à nouveau en 1941.

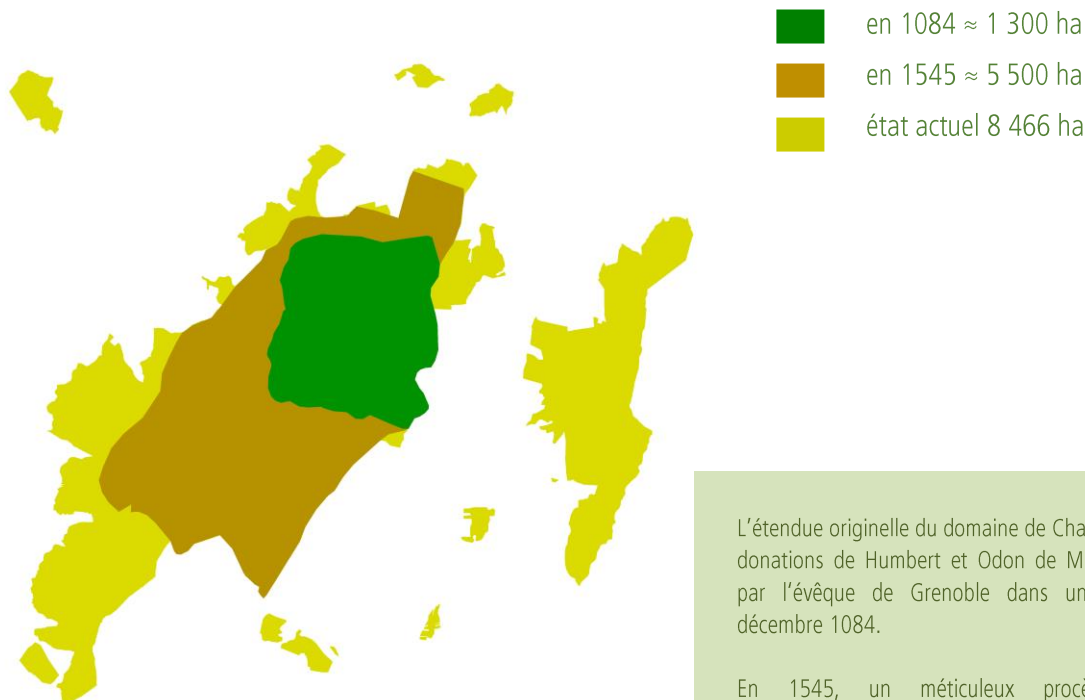
LA CONSTITUTION D'UNE PROPRIÉTÉ

La forêt domaniale de Grande Chartreuse, s'est construite au fil de l'histoire après être passée entre différentes mains. Nous l'avons vu, en 1086, des terres de Chartreuse, propriétés seigneuriales, furent offertes aux moines après leur arrivée dans le massif. Par la suite, avec le soutien des évêques de Grenoble ainsi que des rois de France et grâce à la notoriété de l'ordre des Chartreux, le domaine des

moines va petit à petit prendre de l'ampleur pour occuper à peu près l'emprise actuelle de la forêt domaniale.

Du XI^e siècle au XVIII^e siècle, les évolutions du territoire de la Grande Chartreuse seront nombreuses. La propriété de 1300 ha environ à la fin du XI^e siècle a certainement atteint près de 10 000 ha à la fin du XVIII^e siècle. Elle comprenait en plus du territoire actuel, des terres sur les communes de Meylan, Montbonnot, Biviers et Corenc. Des grandes campagnes d'intégration et d'acquisition ont eu lieu au XIII^e siècle et au XVII^e siècle.

En 1792, la Révolution française supprime les congrégations religieuses, et les biens des Chartreux sont confisqués. La plus grande partie de la forêt devient alors forêt d'Etat. Les autres propriétés passeront dans le domaine communal ou sectional des communes environnantes, après décision du cantonnement des droits d'usages.



Évolution du domaine de la Grande Chartreuse

L'étendue originelle du domaine de Chartreuse, suite aux donations de Humbert et Odon de Miribel, fut ratifiée par l'évêque de Grenoble dans une chartre du 9 décembre 1084.

En 1545, un méticuleux procès-verbal décrit complètement les limites.

En 1700, un inventaire raisonné des ressources forestières du massif est mis en place.



Le domaine qui s'étendait dans premier temps aux limites du vallon du monastère intégra progressivement des massifs au-delà du *Guiers mort*. Au début du XVIIe siècle, la Grande Chartreuse se rend maîtresse des seigneuries d'Entre-deux-Guiers, de St-Laurent du Pont, D'Entremont, de Chartreuse et de St-Julien de Raz. A la fin du siècle la terre et seigneurie de Miriblel sont également rattachées au domaine des Chartreux. Ce siècle représenta un pic dans les acquisitions de terres.

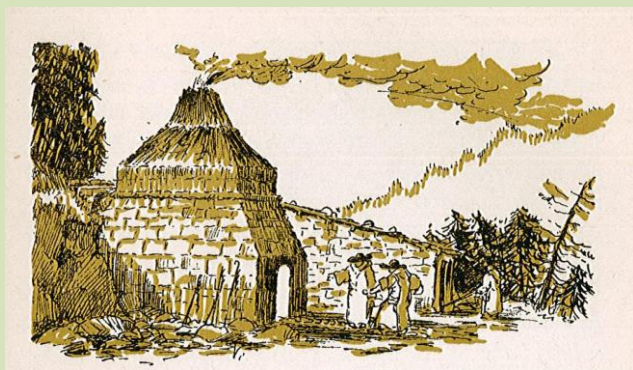
Cette carte des bois de Génieuv et de l'Ejaraçon, datant de la fin du XVIIe siècle (Archives départementales de l'Isère) présente l'extrémité sud-ouest du domaine des Chartreux avec la montagne de la Grande Sure. Des bornes et des oratoires, encore visibles aujourd'hui, marquaient les limites du domaine.

MAÎTRE DE FORGES

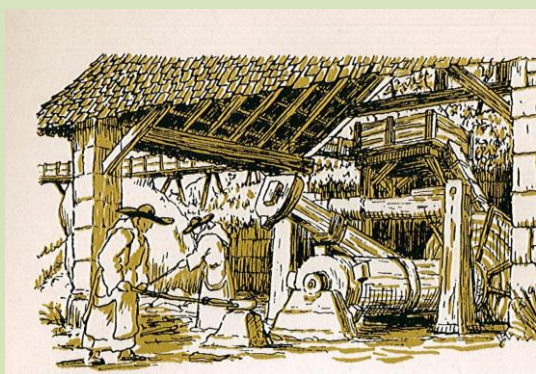
Les activités des Chartreux en lien avec leur environnement ont également construit l'histoire du massif. De recherches en essais, les Chartreux sont en toute vraisemblance à l'origine de découvertes sur la métallurgie moderne.

Fruit du hasard, du génie des moines ou signe divin, les Chartreux trouvent en ces lieux tous les éléments pour de grandes avancées industrielles.

Grâce aux forêts ils disposent de ressources en combustible et trouvent dans les cours d'eau des montagnes une inépuisable puissance motrice, capable d'actionner tous les artifices (martinets, forges, ...). La présence de minerai de fer de qualité et en abondance dans la montagne qui domine le monastère, ainsi que dans le massif d'Alleverd proche, apporte le dernier élément à de grandes découvertes. Les activités métallurgiques firent la grandeur de l'Ordre jusqu'au XVIII^e siècle.



Les fours cartusiens permettaient de faire fondre le minerai pour obtenir un produit intermédiaire, la fonte (ou la gueuse). Ce premier temps se réalisait dans les fourneaux et hauts fourneaux. (Dessin Daniel Girard, extrait de « Les Chartreux maître de forges »).



Comme la plupart des fours, les martinets étaient installés dans les vallons et gorges pour profiter de la force motrice des cours d'eau. (Dessin Daniel Girard, extrait de « Les Chartreux maître de forges »).



Les cours d'eau du Guiers Mort et du Guiers Vif apportaient une force intarissable. Profitant de cette manne, les Chartreux construisirent des canaux et des ponts pour amener l'eau aux différents artifices.

(photo ONF)

LA RENOMMÉE D'UNE RECETTE SECRÈTE

Malgré ses paysages grandioses, ses futaies résineuses cathédrales, ses espèces patrimoniales, la maison mère d'un Ordre monastique, ses vestiges d'un autre temps, la Chartreuse rayonne surtout dans le monde par sa liqueur éponyme.

L'histoire commence en 1737 au monastère de la Grande Chartreuse où l'on étudie la formule d'un élixir de longue vie décrit dans un manuscrit remis, en 1605 aux moines de la Chartreuse de Vauvert. C'est le Frère Jérôme Maubec qui fixera la formule qui sera « gravée » dans le marbre.

Si la boisson est vendue dans une centaine de pays à plus de 1,5 million de bouteilles par an c'est bien les Chartreux qui encadrent la production. Deux frères seulement se chargent de sécher les plantes, de les broyer avant de les doser. Grâce à l'informatique, ils gardent un œil sur les alambics et la distillation.



130 plantes, lichens ou écorces, c'est tout ce que l'on connaît d'une recette bien gardée depuis près de 300 ans.

La grande gentiane jaune des alpages de Chartreuse ferait-elle partie de la recette ?

(photo ONF - T. Benoit)



Reconnaisable partout dans le monde, le logo des liqueurs Chartreuse est construit autour de l'histoire de cette distillerie. Tel un sceau, il reprend le signe du globe croisé, emblème de l'ordre des Chartreux, mais également la date d'un manuscrit qui serait à l'origine de la recette.



Qu'elle soit verte, jaune, 1605, 9^e centenaire, VEP ou élixir, la Chartreuse reste un produit de marque qui valorise un territoire, héritage de l'histoire du massif.

(photo ONF - T. Benoit)



Garde malmené par quatre contrebandiers. Dès 1680, un garde bois du monastère est désigné pour marquer les bois morts et surveiller les forêts.

(Bibliothèque municipale de Grenoble)



Surveillance des gardes à cheval vers le monastère.

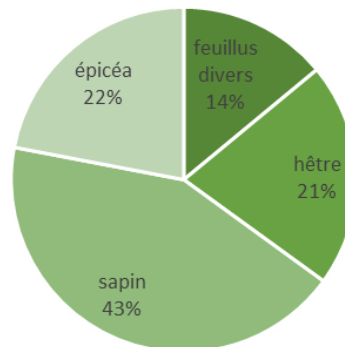
(photo ONF - A. Blumet)

900 ANS DE GESTION FORESTIÈRE

Dans le domaine des Chartreux, le bois était récolté principalement pour les usages locaux et pour la fabrication de charbon de bois (de nombreux replats témoignent de cette activité dans les parcelles). Si des coupes rases étaient pratiquées dans les taillis et les futaies pour favoriser le Hêtre, les Chartreux étaient très conservateurs, ce qui leur valu d'être exemptés des contraintes de gestion de l'ordonnance de Colbert de 1669.

De la Révolution à 1860 environ, les mêmes pratiques persistent, le principal problème étant de résoudre les litiges concernant le cantonnement des droits d'usage avec les communes environnantes.

Répartition des essences en nombre de tiges sur la forêt domaniale



Quelques chiffres :

- **Surface boisée** : 5912 ha, soit 70% de la superficie de la forêt ;
- **Volume de bois mobilisés** : 22 000 m³/an sur la période 2003 – 2008, puis environ 10 000 m³/an ;
- **Environ 8 à 10 000 m³/an** servent à approvisionner les scieries locales ;
- **Nombreux emplois locaux** : 1 responsable d'unité territoriale, 7 agents patrimoniaux, 1 conducteur de travaux, ≈ 12 ouvriers forestiers et 6 ouvriers en réinsertion, **plusieurs** entrepreneurs de travaux forestiers.

À L'ÉCOLE DES DYNAMIQUES NATURELLES

A partir de 1865, les aménagements forestiers voient le jour. Le traitement préconisé est la « méthode du réensemencement naturel et des éclaircies », c'est-à-dire la futaie régulière, sylviculture de peuplement qui cherche à reproduire les grands renouvellements issus des fortes perturbations naturelles. Pour les secteurs mal desservis, on pratique le jardinage dans un objectif de protection pour les peuplements résineux, et le taillis-sous-futaie dans les peuplements feuillus.

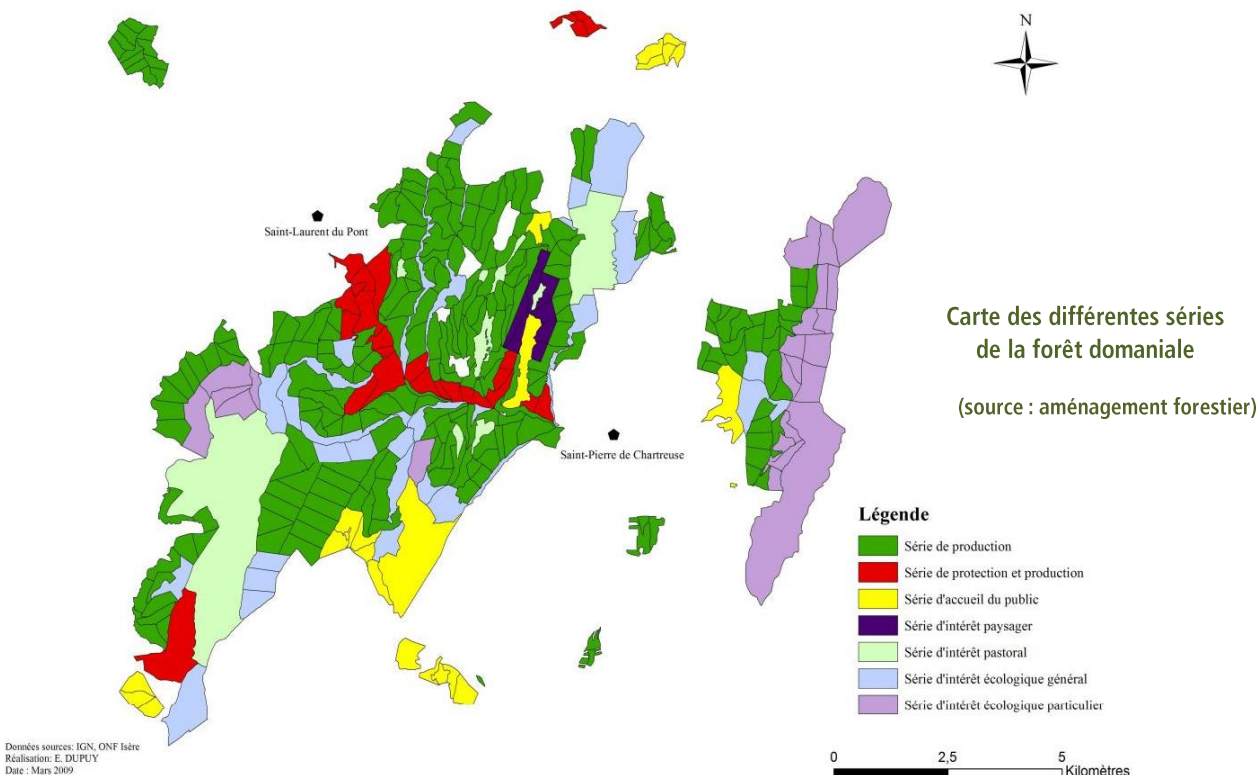
La méthode de la futaie régulière a vite été abandonnée car la régénération n'apparaissait pas aussi vite que souhaitée. A la fin du XIX^e siècle, le traitement en futaie jardinée est généralisé aux peuplements résineux. De manière générale, ce mode de traitement sylvicole est développé dans toutes les Alpes. A l'inverse de la futaie régulière, il permet de mieux reproduire les dynamiques naturelles des perturbations de montagne que sont les chablis ou la chute d'arbre mort. Aussi les régénérations par trouées, amenant différentes intensités d'éclaircissement, correspondent mieux aux

peuplements mélangés de montagne dominés par des essences d'ombres.

En réalité, le traitement de futaie jardinée, conduit dans une volonté de capitalisation, aboutit au vieillissement de la forêt. Il est probable qu'à la suite des périodes de surexploitation et de « pillage », les forestiers de l'Administration des Eaux et Forêts aient eu par prudence une attitude conservatrice.

Par la suite, à partir des années 1980, un rajeunissement des peuplements est entrepris par décapitalisation, notamment sur les gros bois.

Aujourd'hui les peuplements peuvent être considérés comme hétérogènes. Une diversité d'essences s'organise sur de multiples strates et en différents diamètres. La gestion de la forêt est organisée en plusieurs séries. Celles-ci correspondent à des regroupements de parcelles au même objectif : protection des milieux, production de bois,...



SÉRIE ARTISTIQUE, UNE DES PREMIÈRES

En 1724, l'ancienne 12^e série du domaine forestier des Chartreux, située tout autour du monastère, est mise en quart de réserve par le grand Maître de la Réformation. Un classement original verra le jour le 6 juin 1857 par décret impérial de Napoléon III en réservant une zone boisée d'environ 122 ha dans le souci du maintien de la qualité artistique de la forêt. Cette série artistique dite du « polygone » présente le même statut que la série Barbizon à Fontainebleau et serait la première à avoir bénéficié de ce classement original.

Cette série a pour but de reconstituer la forêt après une surexploitation et un pillage des ressources. Aujourd'hui, cette série artistique remplit toujours son rôle d'écrin boisé autour du monastère et les arbres « cathédrales » qui la composent renforcent le caractère spirituel du lieu.

LE RENOM D'UN BOIS DE QUALITÉ

Le bois de la Chartreuse acquiert ses lettres de noblesse au XVIII^e siècle. La marine royale sélectionne des arbres de la forêt de la Grande Chartreuse pour constituer la mâture des vaisseaux de la flotte construits dans les chantiers de Marseille et de Toulon. Des liens commerciaux forts se nouent alors avec le sud de la France, d'abord pour les chantiers navals puis pour la charpente. Ce bois de construction en sapin et épicéa acquiert sa réputation grâce à ses propriétés exceptionnelles : rectitude, dimensions et robustesse hors normes. Sylviculteurs, bûcherons, débardeurs, scieurs, charpentiers et architectes développent des savoir-faire spécifiques aux grands sapins et épicéas et aux sciages de grandes dimensions. Autour des bois de la Chartreuse, les habitants construisent une véritable « culture-bois ». Les sciages de grandes dimensions se retrouvent dans l'architecture chartreuse.

« Autour des bâtiments, dépendances et terrains actuellement occupés par la maison de retraite dite la Grande Chartreuse..., il sera réservé à ladite maison une zone boisée d'environ cent vingt-deux hectares... Cette portion de bois, qui entoure la maison de retraite et constitue son unique ornement, sera distraite de l'aménagement du surplus de la forêt. Il ne pourra y être établi de coupe au profit de l'État qu'en vertu d'assurer la conservation de cette zone boisée. »

Extrait du décret impérial du 6 juin 1857

Depuis, la série a été réintégrée aux aménagements. Des coupes sont prévues pour assurer le renouvellement des peuplements indispensable au maintien de l'écrin de verdure.



Futaie jardinée présentant plusieurs strates.

(photo ONF)

Les qualités avancées, qui peuvent paraître ordinaires sont en fait parfaitement singulières. Une telle conjonction de facteurs bénéfiques pour la forêt et le bois est en réalité assez rare. Des précipitations fortes et régulières, des fortes et longues pentes offrant des sols profonds, engendrent des bois aux hauteurs vertigineuses.

C'est pour valoriser ces produits que le Comité interprofessionnel des bois de Chartreuse (CIBC), soutenu par le Parc, a initié une démarche de reconnaissance en Appellation d'Origine Contrôlée pour le bois de Chartreuse. L'objectif ? Démontrer la typicité de la production et de la transformation des bois de Chartreuse. L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a validé en 2008 le lancement de cette procédure et soutient la démarche, reprise également dans le Jura où l'on souhaite mettre en valeur d'autres particularités.

L'ONF est partie prenante du projet en mettant en place des tests de traçabilité sur des coupes de bois en forêt publique.

GRANDE FAUNE, DE LA RÉUSSITE...

Diversité des habitats et quiétude obligent, la Grande Chartreuse peut être fière d'abriter la quasi-totalité des grands mammifères de montagne de l'Europe occidentale. Héritage d'une bonne gestion cynégétique et d'une persévérance des chasseurs et des forestiers, les populations de Chamois, Chevreuil, Cerf élaphe, Mouflon et Sanglier ont pu être restaurées, installées voire maintenues sur le massif domanial. Le tableau devrait bientôt être complet avec la réintroduction vers les falaises du Granier du Bouquetin, espèce rupicole qui devrait coloniser les Hauts de Chartreuse.



La réintroduction du Bouquetin (*Capra ibex*) a eu lieu de 2010 à 2011. L'opération est portée par le PNR de Chartreuse et pilotée par la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse. Elle a pu être réalisée grâce au soutien de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, du Parc national de la Vanoise, du laboratoire départemental d'analyses vétérinaires de la Savoie ainsi que de l'ensemble du Groupe national Bouquetin.

(photo ONF)



Le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) est, avec le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), l'espèce qui cause le plus de dégâts aux régénérations, notamment résineuses.

(photos ONF)

Concernant les grands carnivores, seul le Lynx d'Europe est présent aujourd'hui. Les Ours, autrefois abondants, ont disparu dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le Loup n'est, quant à lui, que de passage et reste cantonné aux massifs voisins (Vercors, Taillefer, Belledonne).

Ce potentiel d'accueil, la Chartreuse le doit à son climat particulièrement humide, offrant les conditions au développement d'une végétation luxuriante marquée par les mégaphorbiaies. Si elles peuvent apparaître comme étouffantes pour les régénérations, elles sont surtout protectrices pour la grande faune.

La ronce, espèce recherchée par les grands ongulés, est également particulièrement abondante sur les bons sols.

On retrouve également des framboisiers, des graminées diverses, des épilobes, et autant d'autres plantes recherchées par les animaux.

...AU DIFFICILE ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

Les réintroductions ou introductions progressives ont rapproché chacune des espèces de leur niche écologique. Les populations de ces herbivores, aujourd'hui importantes, posent le problème de l'équilibre entre la pérennité des effectifs et les objectifs sylvicoles de renouvellement des peuplements. En Chartreuse, les dégâts concernant essentiellement le Sapin, l'Érable et le Frêne, sont causés par les Cerfs et les Chevreuils mais également par le Mouflon et le Chamois dans leurs zones d'hivernage.

En l'absence de grands carnivores, la restauration de l'équilibre est assurée par les chasseurs qui doivent réaliser les plans de chasse en augmentation. La responsabilité du maintien durable de cet équilibre est également du ressort du gestionnaire. Celui-ci doit intégrer dans les pratiques sylvicoles l'existence d'une nouvelle composante liée à la présence abondante de la grande faune. Cette contrainte supplémentaire exige de travailler plus encore avec les dynamiques naturelles. Favoriser la régénération naturelle et les végétations d'accompagnement, augmenter les « puits de lumière » pour accroître le volume de nourriture, bref... conduire les peuplements en futaie irrégulière dynamique et hétérogène.

DES ALPAGES ET DES HOMMES

La Chartreuse est pendant longtemps restée sauvage. Les traces d'activités agricoles sont rares avant le XI^e siècle. A la suite de l'arrivée des moines Chartreux en 1084, le pastoralisme se développe réellement. Dès la fin du XII^e siècle une économie pastorale se met en place, marquée par l'acquisition de pâtures à l'intérieur comme à l'extérieur du massif et par le développement du système des granges cartusiennes. Jusqu'au XIII^e siècle, les bêtes sont regroupées sur les pâturages de montagne et aux abords du monastère. La forêt n'est quasiment pas exploitée. La poursuite des acquisitions de terres permettra de constituer le domaine agricole.

L'activité se diversifie quelque peu avec des cultures céréalières composées essentiellement de seigle et d'avoine. Les conditions en montagne étant difficiles, le froment et le blé sont peu cultivés et réservés aux terres acquises en plaine.

Vers la fin du XVI^e siècle, le cheptel cartusien est essentiellement composé de caprins et de bovins. A la période d'estive, les troupeaux, confiés aux religieux puis à des bergers, pâturaient les prairies et les alpages.

Les hommes étaient logés dans des haberts qui abritaient également une fromagerie. Les bêtes étaient installées dans une vaste halle ou étable. Fromages et beurre étaient produits sur place. Cette pratique se maintient aujourd'hui sur l'alpage du Charmant Som. Les troupeaux de chèvres et de moutons occasionnant de nombreux dégâts sur la végétation, l'élevage caprin et ovin a diminué au cours des XVIII^e et XIX^e siècles au profit de l'élevage de vaches laitières. Aujourd'hui, les alpages de la Grande Chartreuse, du Charmant Som, du Grand Som, de la Grande Sûre et des Hauts de Chartreuse sont pâturés soit par des bovins soit par des ovins.

Depuis 1992, « l'Association des agriculteurs de Chartreuse (AAC) » rassemble les 400 agriculteurs installés sur le territoire. Elle a pour vocation de réfléchir au maintien et au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et économiquement viable et d'en faire la promotion.

Les pâturages représentent aujourd'hui 1833 ha du domaine domanial soit 22 % de la surface totale.



Le Charmant Som fait partie, avec la Grande Sûre, des grands alpages de la domaniale. Il est parcouru par des génisses. Une production de fromage se maintient sur le site pour le plaisir des différents visiteurs.

(photo ONF).

1.3. Une forêt vivante, entre sanctuarisation et consommation

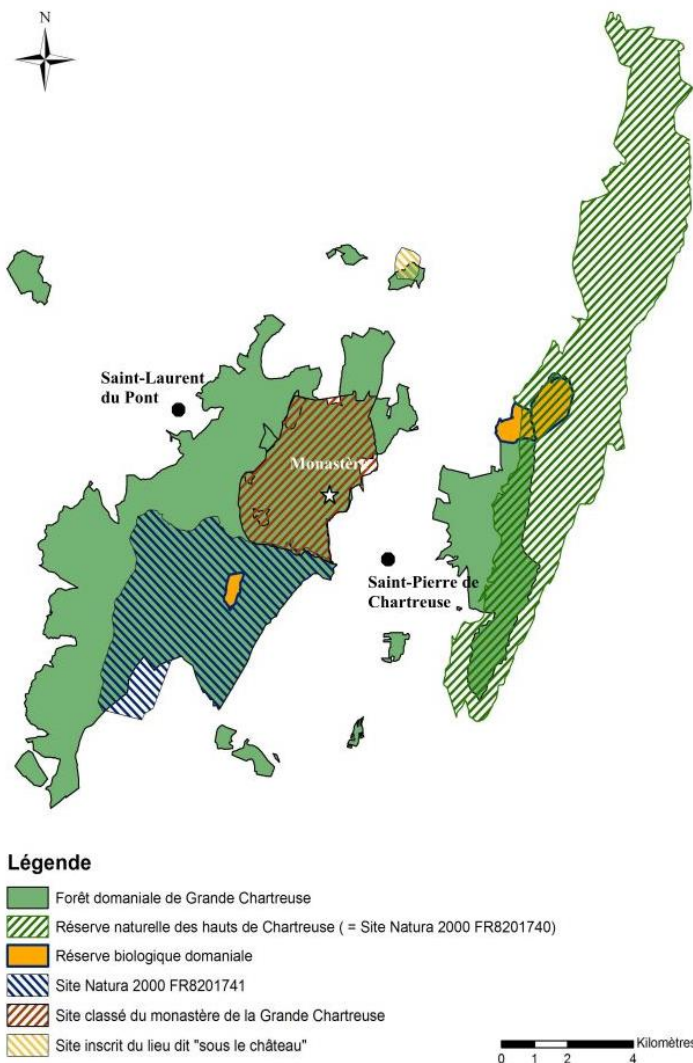
UN PUBLIC QUI S'ÉLARGIT

Aujourd'hui, la forêt domaniale regroupe en une même entité des cours d'eau, des forêts, des pâturages, des pelouses sèches, des prairies alpines, des zones d'éboulis et des falaises sur 8466,45 ha. Riche en biodiversité et offrant des paysages grandioses et variés, son patrimoine est depuis longtemps reconnu comme étant d'exception.

A proximité de trois grandes agglomérations, Grenoble, Chambéry et Voiron et au cœur du Parc naturel régional de Chartreuse, la forêt domaniale est sous l'effet des influences et des pressions des centres urbains.

Pourtant, elle n'en demeure pas moins encore aujourd'hui un écrin de nature préservée. Les différents inventaires et outils de protections réglementaires et contractuelles créés jusqu'alors traduisent l'intérêt du site et les volontés de le préserver. Ces zonages (sites inscrits et site classé, Réserve naturelle nationale et Réserves biologiques, ZNIEFF et site Natura 2000) recouvrent aujourd'hui 54% de la superficie de la forêt. Mis en lumière dès le XI^{ème} siècle par les Chartreux, ces sites ont continué à susciter beaucoup d'attention et d'intérêt depuis le début du XX^e siècle.

Le tableau ci-après reprend la chronologie des différents classements jusqu'à aujourd'hui et la candidature de labellisation de la forêt domaniale en Forêt d'Exception®.



| Statuts de reconnaissance des patrimoines (classements, zonages, inventaires) | | Date | Surface sur la FD | Description | Gestion |
|---|--|------------------|--|--|--|
| Paysage | Série artistique | 1857 | 122 ha | Ecrin boisé autour du Monastère, repris par la série d'intérêt paysager de l'aménagement forestier | Gérée par l'ONF |
| Histoire | 10 monuments historiques | A partir de 1912 | – – | Ils concernent le monastère de la Grande Chartreuse, les chapelles de Saint-Bruno et de Notre-Dame-de-Casalibus, l'ancienne Chartreuse de Currière, l'ancienne distillerie des Chartreux à Fourvoirie ainsi que cinq ponts historiques | – – |
| Nature | 9 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2 de type 2 | 1982 et 2002 | 4970 ha (ZNIEFF 1) 8125 ha (ZNIEFF 2) | Intérêts botaniques, pour la diversité des habitats, les rapaces rupestres, les galliformes de montagne, l'avifaune forestière, les chiroptères, la grande faune et l'entomofaune | – |
| Paysage | site classé des abords du Couvent de la Grande Chartreuse | 1985 | 1309 ha | Il comprend l'ensemble du vallon entourant le monastère | – |
| Tous les patrimoines | Parc naturel régional de Chartreuse | 1995 | 8466 ha | Il organise le développement durable sur l'ensemble du massif. | |
| Nature | La Réserve Naturelle Nationale des hauts de Chartreuse (RNN HC) | 1997 | 845 ha | vaste synclinal perché au-dessus de la vallée du Grésivaudan entre la Dent de Crolles et le Mont Granier Site refuge pour de nombreuses espèces (Vulnérable des Chartreux, la Potentille luisante,...) Présence d'habitats d'intérêt communautaire variés (pinède de Pin à crochet de plateau, stations abyssales de forêt alpine sur sol glacé, tourbières basses alcalines et sources pétrifiantes avec formations tufeuses, pelouses calcaires alpines et subalpines) | Gérée par le PNR de Chartreuse depuis avril 2001 |
| Nature | Réserve Biologique Intégrale (RBI) de l'Aulp du Seuil | 1997 | 165,45 ha | Concerne la partie boisée de la forêt domaniale située sur les Hauts de Chartreuse. Rares pessières sub-alpines et végétations xériques sur dalle calcaire. | Gérée par l'ONF |
| Nature | RBI de la Combe de l'If | 2004 | 36,72 ha | Dans un cirque naturel, variété floristique et présence d'habitats remarquables | Gérée par l'ONF |
| Nature | Réserve biologique intégrale et dirigée (RBD) de Malissard | 2004 | 84,16 ha (RBI) et 3 ha (RBD) | Présence d'une hêtraie – sapinière à aspérule odorante remarquable | Gérée par l'ONF |
| Nature | Site Natura 2000 n°FR8201741 Forêt et ravins, landes et habitats rocheux des ubacs du Charmant Som et des gorges du Guiers Mort | 2004 | 2070 ha | Habitats naturels forestiers d'intérêt communautaire (éblaies de pente, forêt d'épicéas sur lapiaz et fragments de pessières sur sphaignes) Groupements d'éboulis et de falaise comptant de nombreuses espèces protégées | Animée par le PNR de Chartreuse |
| Nature | Site Natura 2000 n°FR8201740 Hauts de C. | 2008 | 4432 ha | Même périmètre et mêmes caractéristiques que la Réserve Naturelle nationale | Animée par le PNR |

FORÊT D'EXCEPTION® : UNE RECONNAISSANCE ET UN ENGAGEMENT

Premier label pour la forêt domaniale de Grande Chartreuse, loin d'être redondant, il permet de mettre en place une réflexion approfondie sur les différentes fonctions de la forêt et ses influences sur les écosystèmes.

L'ONF au centre des multiples enjeux liés à la forêt est qualifié pour animer cette réflexion partenariale. La démarche est originale par sa volonté de mettre en place une concertation avec les différents spécialistes, gestionnaires des espaces protégés et élus pour construire un projet de développement durable.

Cette nouveauté passe par une définition des valeurs et leur appropriation par les acteurs, mais aussi par la co-construction d'actions de préservation et de valorisation des espaces (définition, financement puis mise en œuvre).

UNE FORÊT PÉRIURBAINE

Aux portes des agglomérations Grenobloise (400 000 habitants) et Chambérienne (100 000 habitants), et à moins d'une heure de Lyon (1 million d'habitants), le massif de la Chartreuse a un caractère périurbain marqué. Cette population, l'une des plus sportives de l'hexagone, recherche des terrains de jeux et de loisirs, pour investir des espaces physiquement et affectivement.

Sur la forêt domaniale de Grande Chartreuse, on estime ainsi à environ 320 000 le nombre de visiteurs par an. Il s'agit essentiellement d'un public de proximité qui vient sur le massif pour se ressourcer ou pratiquer des activités de pleine nature.

Durant la deuxième moitié du XX^e siècle, plusieurs stations de sports d'hiver ont vu le jour. Sur les versants de la Scia notamment, des aménagements importants ont été mis en place pour permettre la pratique du ski alpin.

Dernièrement, une station de trail a vu le jour à Saint Pierre de Chartreuse et propose des circuits pour la course en pleine nature.



La Réserve biologique intégrale de l'Aulp du Seuil fut la première RBI créée en forêt domaniale de Grande Chartreuse. Située sur les Hauts de Chartreuse entre 1 420 et 1 913 m d'altitude, elle protège une des rares pessières sub-alpines et des végétations xériques sur dalle calcaire.

(photo ONF - D. Bonnassieux)

Quelques chiffres :

- Estimation de la fréquentation annuelle : **320 000 visiteurs par an** ;
- Nombre de visiteurs sur les sites les plus fréquentés :

| Sites | Nombre de visiteurs /an (chiffres ATOU, 1999) |
|---------------------|--|
| Abords du monastère | 65 000 |
| Charmant Som | 20 700 |
| Dent de Crolles | 20 000 |
| Grand Som | 9 000 |
| Grande Sure | 8 000 |
| Col de la Charmette | 6 800 |
| Currière | 3 000 |

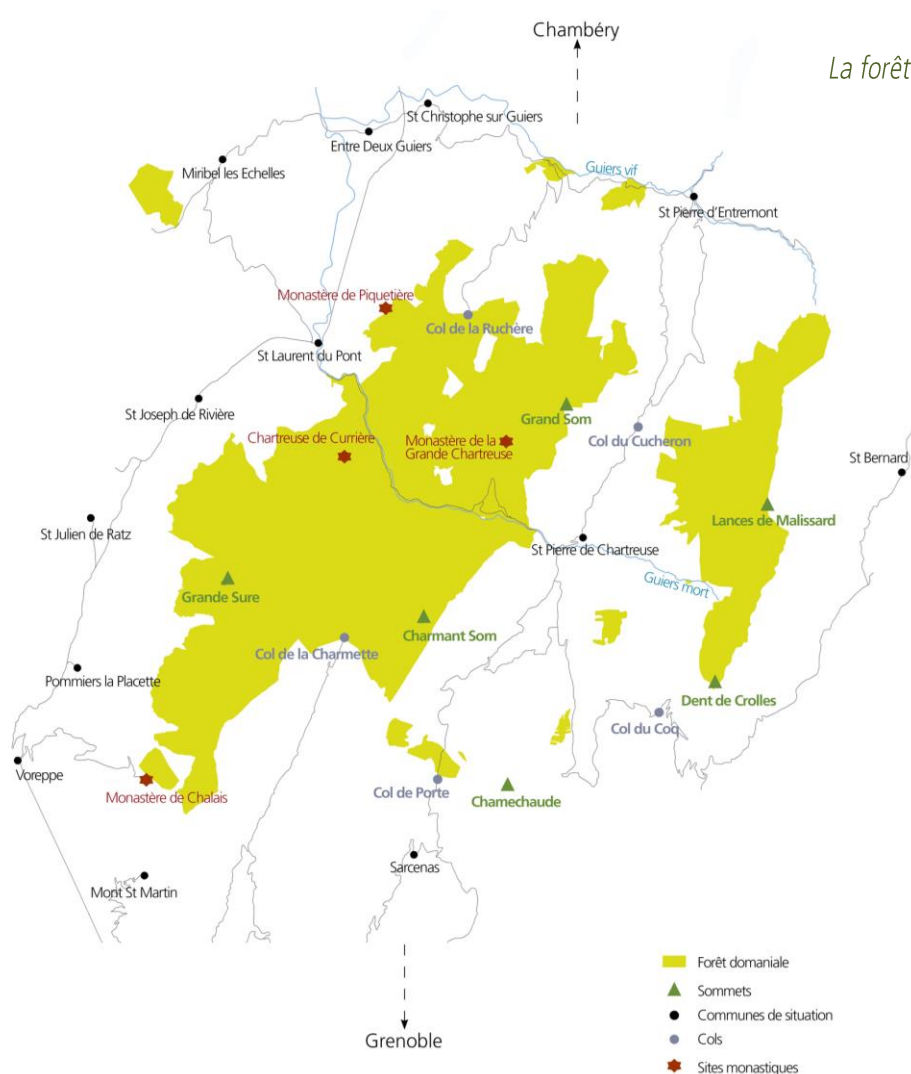
- Origine des visiteurs : **≈ 66%** des visiteurs viennent du département de l'**Isère**, dont **42%** sont **Grenoblois** (Thèse Benoît Boutefeu, 2007)

2. LA FORET EN PARTAGE, UNE INITIATION EMLIE DE PROMESSES

La concertation et la gestion partagée sont les particularités du projet « Forêt d'Exception® », sur un espace domanial traditionnellement géré par l'ONF seul. La forêt domaniale de Grande

Chartreuse a ainsi ouvert sa gouvernance aux acteurs traditionnels du territoire, qu'ils soient associations, établissements publics, syndicats, fédérations ou personnes référentes de la société civile.

2.1. L'assemblage des territoires



La forêt domaniale et ses 13 communes de situation

PARTENAIRES MULTIPLES

La forêt domaniale de Grande Chartreuse est située entièrement sur le département de l'Isère. La forêt couvre un tiers du département et le massif chartrousin fait partie des zones les plus fortement boisées, jusqu'à 70 % des surfaces communales. La forêt domaniale fait également partie intégrante du massif et se situe en plein cœur du Parc naturel régional de Chartreuse.

Le territoire étant important, les collectivités sont nombreuses et variées. Les interlocuteurs sont multiples, créant une situation complexe pour la gestion.

La forêt domaniale est située sur treize communes :

- Entre-Deux-Guiers
- Miribel les Echelles
- Mont-Saint-Martin
- Pommiers la placette
- Sarcenas
- Saint-Bernard du Touvet
- Saint-Christophe-sur-Guiers
- Saint-Joseph-de-Rivière
- Saint-Julien-de-Ratz
- Saint-Laurent-du-Pont
- Saint-Pierre-d'Entremont
- Saint-Pierre-de-Chartreuse
- Voreppe

Le massif domanial est également intégré dans plusieurs intercommunalités.

La Communauté de communes cœur de Chartreuse (CCCC), nouvel établissement défini depuis le 1^{er} janvier 2014, a fusionné trois Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Communauté de communes Chartreuse-Guiers, la Communauté de communes du Mont Beauvoir et la Communauté de communes de la Vallée des Entremonts. Cette nouvelle entité reprend les compétences des anciennes collectivités dont notamment, l'agriculture et le tourisme.

Deux communautés d'agglomération sont également concernées par le territoire de la forêt domaniale, le Pays Voironnais et Grenoble Alpes Métropole (nommée La Métro). Cette dernière va par ailleurs évoluer prochainement vers le statut de métropole.

Bien que faiblement concernées en terme de surface, les populations de ces deux dernières collectivités sont fortement dépendantes de l'espace naturel et de l'offre de loisirs que le massif représente.





AU CŒUR D'UNE ENTITÉ FORTE, LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

La forêt domaniale de Grande Chartreuse s'étend sur près de 8 500 ha. Elle représente le cœur du Parc Naturel régional de Chartreuse avec 11 % de sa surface et 13 % des surfaces boisées du PNR.

Créé en 1995, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et des Conseils généraux de l'Isère et de la Savoie, le Parc naturel régional de Chartreuse s'étend sur 76 700 ha. Syndicat mixte de gestion, il fédère les acteurs du territoire autour de sa charte, établie pour 12 ans et qui engage les collectivités signataires à mettre en œuvre un projet de territoire co-construit.

La charte du PNR de Chartreuse, établie pour la période 2008-2019, est le socle de la politique des actions à mettre en œuvre.

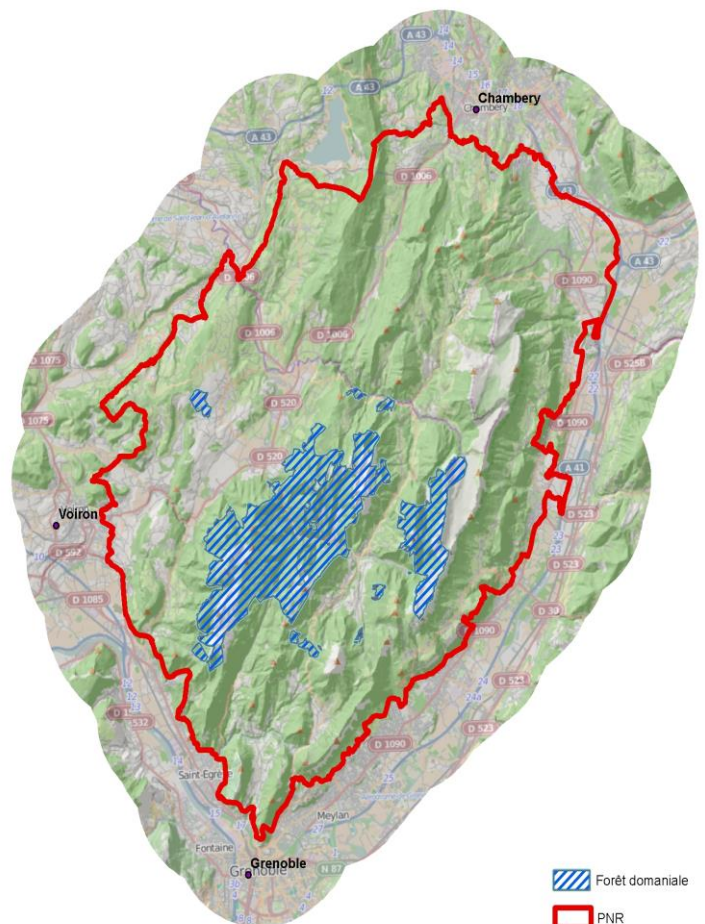
Concernant la forêt, cette charte prévoit :

- De veiller à la gestion durable du patrimoine forestier du territoire, de favoriser la production de bois de qualité, de faciliter l'accès à la ressource bois (routes forestières, câbles) et d'assurer le renouvellement des peuplements ;
- De privilégier les valorisations locales de la ressource bois en maintenant par leur modernisation les scieries du territoire, en préservant les savoir-faire, en cherchant à promouvoir auprès des maîtres d'ouvrage l'utilisation des bois locaux dans la construction par des architectes, des charpentiers et des menuisiers du territoire ;

La forêt domaniale représente le cœur sylvestre du parc.

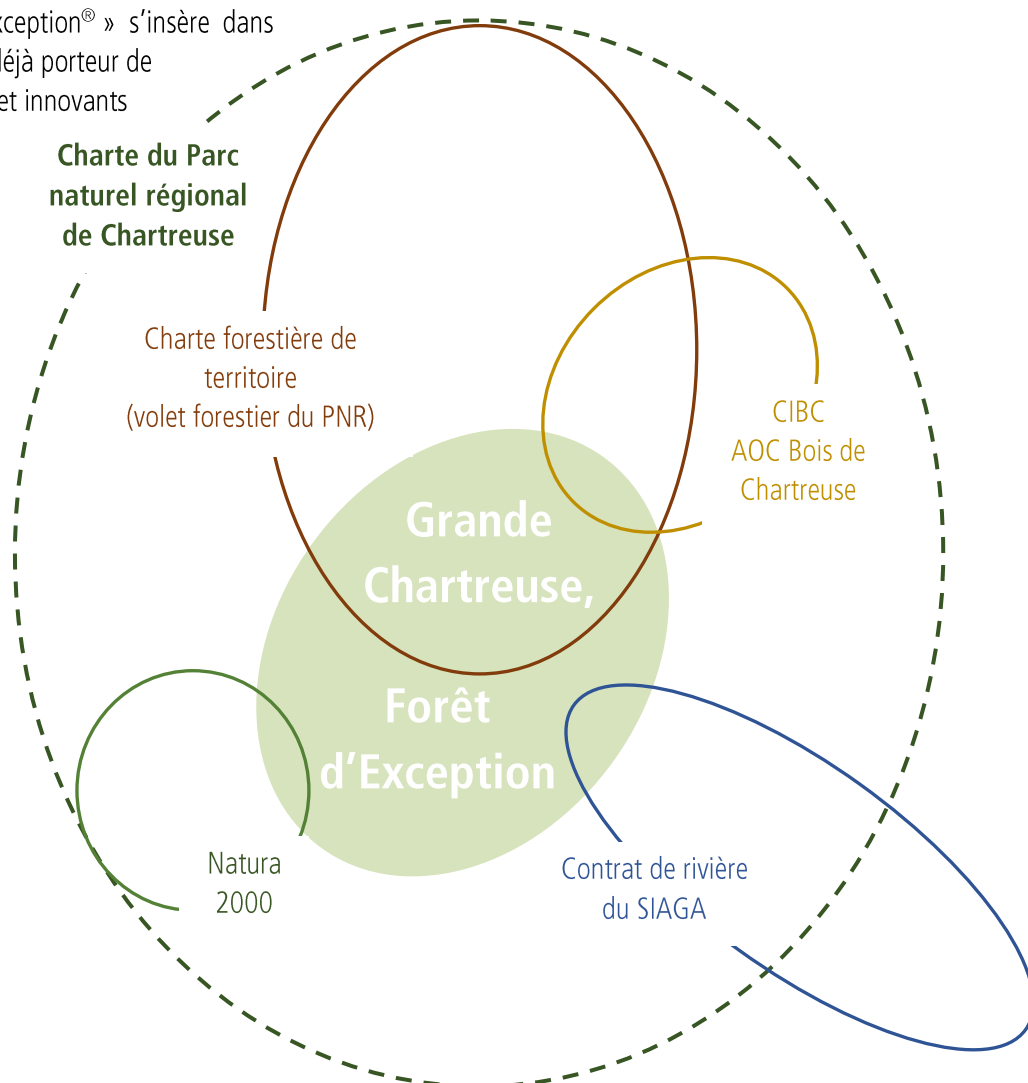
- De concilier les autres usages de la forêt à travers la diffusion d'une culture forestière auprès des différents publics, et de mieux gérer la fréquentation en analysant celle-ci et en valorisant et aménageant des sites d'accueil et en développant le sylvo-tourisme.

L'ONF et le PNR travaillent en collaboration depuis la création du Parc. Deux conventions successives ont été signées et marquent ce partenariat (dernière de février 2012). Entre autres, ils collaborent sur le programme de développement de la desserte forestière et du débardage par câble dans le cadre du Comité de Massif des Alpes. L'ONF est également impliqué dans le Comité interprofessionnel des bois de Chartreuse qui porte le projet AOC « Bois de Chartreuse ».



FORÊT D'EXCEPTION, UN NOUVEAU FIL VERT DANS LA TOILE TERRITORIALE

La démarche « Forêt d'Exception® » s'insère dans un territoire volontaire et déjà porteur de plusieurs projets référents et innovants dans le domaine forestier.



CONTRIBUTIONS DIVERSES POUR LE PROJET

Le Comité de Pilotage (COFIL) se veut le plus large possible. Si la participation des différents membres a évolué au fil des années, un groupe stable commence à se dessiner autour du noyau ONF - PNR.

Les organismes qui le composent apportent différentes contributions au projet : technique, financière, ou en donnant simplement du temps pour enrichir les réunions de concertation.

2.2. De l'hésitation à la motivation



Membre du COFIL

Pilote de la démarche Forêt d'Exception®, l'ONF s'ouvre à la concertation dans la recherche d'une gestion multifonctionnelle exemplaire, innovante et dynamique pour le territoire.



Membre du COFIL

Premier partenaire technique et financier pour la « Forêt d'Exception® » de Grande Chartreuse et signataire du protocole d'accord, le PNR de Chartreuse apporte son concours en terme de moyens humains qu'il met à disposition pour les différentes réunions. Il pilote ainsi de nombreuses études, apportant ses connaissances techniques et son expérience dans la gestion du massif. Il finance plusieurs actions du contrat de projet. Une plaquette de présentation a notamment pu être réalisée.

La région Rhône-Alpes et le Conseil général de l'Isère sont considérés comme partenaires financiers par les aides qu'ils allouent au PNR pour son fonctionnement.



Membre du COFIL

Partenaire signataire du protocole d'accord, le Conseil général de l'Isère apporte son appui en dégageant du temps à ses personnels spécialistes. Accueil du public, patrimoine archéologique et historique, sont les sujets sur lesquels il prend part active aux réflexions et aux études.



Membre du COFIL

S'implique notamment au niveau du site classé du Vallon du Monastère, que ce soit concernant la desserte ou les réflexions autour du schéma d'accueil du public.



Mécène

Une participation financière de l'entreprise IKEA permet de réaliser la restauration du sentier de la Cochette, parcours historique des moines Chartreux.



Membre du COFIL

Partenaire technique et représentante des associations de protection de la nature, la Frapna enrichit les réflexions en apportant sa vision naturaliste et sa connaissance du massif.



Membre du COFIL

Apporte son concours au travers de l'action « création d'un outil cartographique 3D de la forêt (Lidar) » en coordonnant le montage et la recherche de financements à un projet Lidar sur l'ensemble du massif. Organisme de recherche, l'IRSTEA travaille sur d'autres sujets d'intérêt pour la forêt domaniale, tel que l'étude cartographique de la forêt au travers des cartes anciennes du massif.



Partenaire technique

Organisme référent sur les sujets cynégétiques, l'ONCFS organise l'Observatoire de la grande faune et de ses habitats (OGFH) sur le périmètre de la forêt domaniale. Son implication, sa contribution technique et ses connaissances en gestion des populations permettent d'enrichir le débat sur le volet faune/chasse/sylviculture.



Partenaire technique

Le monastère de Grand Chartreuse, acteur historique du massif, se devait d'être intégré à la démarche. Il s'est notamment fortement impliqué au sein du groupe patrimoine archéologique et historique en ouvrant une partie de ses archives. Le musée de la Grande Chartreuse participe activement aux réflexions sur l'accueil du public dans le Vallon du Monastère.



Membres du COFIL



Jusqu'à alors peu présentes dans la construction du projet de labellisation du fait, entre autre, de la modification récente de leur périmètre et des élections de 2014, les intercommunalités entrent progressivement dans la démarche. Le développement de leurs compétences trouve dans le projet Forêt d'Exception® des leviers de développement local.

PRÈMIÈRE REUNION, PREMIÈRES IDÉES

En 2007, l'ONF s'est engagé dans une démarche novatrice intitulée « Forêt Patrimoine » dont le but est de créer un réseau national référent de sites forestiers remarquables. A l'époque, seize forêts domaniales sont sélectionnées à l'échelle de la France métropolitaine dont le Vercors, la Tanargue et la Grande Chartreuse pour la région Rhône-Alpes. Cette dernière est retenue par la Direction générale.

La première réunion du comité de pilotage, le 1^{er} avril 2009, rassemble une vingtaine de personnes représentant un grand panel de thématiques. Elle permet d'aborder les premières idées, souhaits et autres remarques sur la vie de la forêt domaniale.

Les acteurs manifestent alors leur intérêt tout en cherchant à définir « la plus-value » de ce label pour le territoire sachant que le parc mène déjà une politique forestière très importante. L'enjeu est de trouver la synergie avec les thématiques et groupes de concertation existants.

Pour certains, le projet paraît « nébuleux ». Une crainte est avancée de voir un projet de plus où les idées seront nombreuses mais n'aboutiraient pas. Il est alors paru évident que le projet devait générer des réalisations concrètes et ne devait pas se résumer à des inventaires, des diagnostics, des études.

Les thèmes de valorisation du patrimoine culturel et historique, la mise en œuvre d'un système d'information territorial (échanges de données naturalistes) et le développement de l'offre de produits de découverte émergent du débat.

Le 29 avril 2009 se réunit le premier comité technique pour ébaucher un plan d'actions. La mobilisation des acteurs à cette réunion est faible. S'il est difficile de définir les raisons de ce faible engouement de départ, plusieurs explications peuvent être avancées :

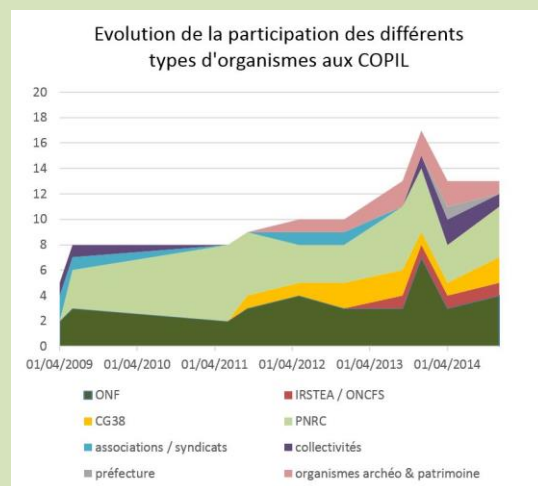
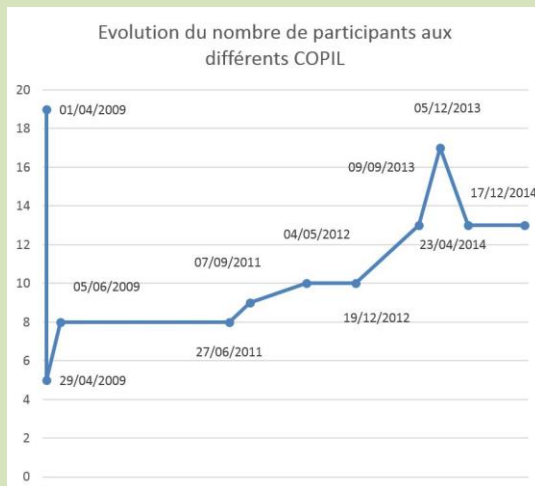
- les acteurs sollicités intervenaient déjà dans plusieurs projets sur ces thématiques à une échelle plus grande. On constatait une multiplication des démarches basées sur le principe de démocratie participative au niveau du territoire du PNR. Les réunions de concertation se multipliaient et devenaient parfois redondantes. Il en résultait une impossibilité pour certains organismes de s'impliquer pleinement dans cette nouvelle démarche ;
- s'agissant d'une forêt de l'Etat gérée par l'ONF, certains acteurs se sentaient peu concernés ou impliqués par cet espace ;
- certains organismes étaient dans une période de redéfinition de leurs propres projets, il leur était donc difficile de se positionner dans la durée par rapport à « Forêt d'Exception® » ;
- d'autres se retranchaient derrière la structure et le positionnement du PNR assurant la gouvernance territoriale. L'adhésion et la mobilisation du Parc a été déterminante pour l'adhésion d'autres partenaires et certaines possibilités de financements.
- qui plus est, un nouveau statut, sur un territoire déjà doté de nombreux zonages avait, dans l'esprit général, du mal à se démarquer et à démontrer sa complémentarité.

Suite à un travail de relance et grâce à son caractère plus opérationnel, la réunion du comité technique du 5 juin 2009 offre une meilleure participation et permet de valider un premier programme d'actions pour la période 2010-2012.

Puis, la dynamique perd de sa vitesse pendant plusieurs mois en raison de mouvements de personnels (changement du chargé de mission « forêt » au parc, changement du responsable de l'unité territoriale Chartreuse à l'ONF) et de la maturité nécessaire à l'adhésion et l'engagement du parc sur la gouvernance et la mise en œuvre des actions.

®

Les discussions ne reprennent qu'en juin 2011 et marquent la remobilisation des acteurs autour du binôme ONF-Parc bien décidé à faire aboutir le protocole d'accord, première étape formelle de l'engagement des acteurs locaux.



Ces graphiques présentent l'évolution de la dynamique autour du projet « Grande Chartreuse, Forêt d'Exception® ».



Réunion du COPIL avec le comité national d'orientation au Charmant Som, été 2013.

(photo ONF)



Réunion du COPIL avec le comité national d'orientation été 2013.

(photo ONF)

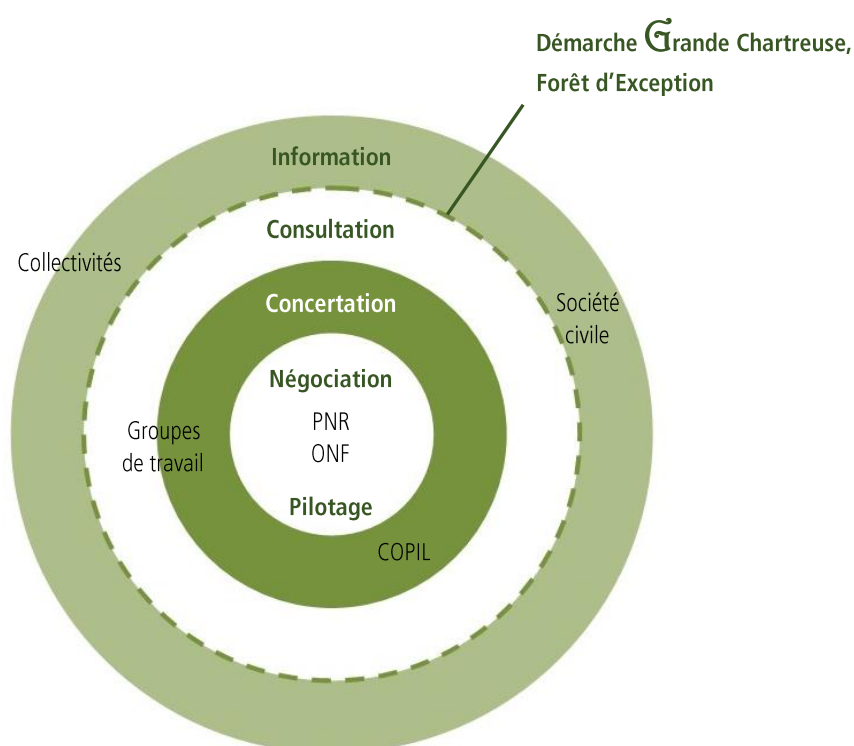
2.3. La perfectible gouvernance du projet

La question du périmètre du projet est soulevée dès 2009 ; beaucoup considérant comme dommage de voir cette démarche d'excellence s'arrêter aux limites de la forêt domaniale. Cette remarque revient d'ailleurs assez souvent dans les débats notamment lorsque l'on aborde les actions de diagnostic du patrimoine historique, de corridors biologiques, de gestion des populations, ou encore sur l'acquisition de données Lidar.

Il est cependant décidé dans un premier temps que Forêt d'Exception® s'exercerait à l'échelle de la forêt domaniale et bénéficierait de sa propre gouvernance tout en recherchant la meilleure

synergie possible avec les instances de concertation existantes au sein du parc. L'ONF considérait donc très important que le comité de pilotage soit présidé par la présidente du parc afin de garantir l'intégration du projet à la politique territoriale du massif.

Dès 2009, le comité de pilotage identifie Forêt d'Exception® comme cohérente avec la Charte du parc. C'est aussi une opportunité d'investir des sujets non développés par la Charte forestière du territoire sur les questions de patrimoine culturel et historique et sur l'interface patrimoine naturel et patrimoine culturel.



LA STRATÉGIE DE CONCERTATION TERRITORIALE

Comme prévu dans la démarche du label, le comité de pilotage (COPI) se réunit pour statuer sur les grandes orientations définies dans le protocole d'accord, sur les enjeux et objectifs détaillés dans le contrat de projet, et de manière générale, plusieurs fois par an pour faire le point sur l'avancée des actions et assurer la gouvernance nécessaire (validation et évaluation des projets techniques). Le COPI peut seul prendre des décisions concernant la démarche « Grande Chartreuse, Forêt d'Exception® ». Il est présidé par le PNR et co-animé par le PNR et l'ONF. L'ensemble des membres du comité sont invités à prendre part aux discussions et aux choix de gestion.

Les aspects techniques sont délégués à des groupes de travail (GT) qui organisent les recherches, les études et la concertation nécessaires à la définition, mise en œuvre et suivi des actions à réaliser. Il n'en demeure pas moins que chaque décision des groupes de travail doit être présentée et validée en séance de COPI. Les groupes de travail (GT) sont au nombre de 4 :

- **GT schéma d'accueil**

Objectif : Définition des sites d'accueil du public et amélioration de l'offre d'accueil

Composition : PNR, ONF, Isère Tourisme, Station de Trail, Association des Amis du Parc, Auberge du Charmant Som, Cartusiana, ASFAMM, Musée de la Correrie, Intendant de l'Ordre des Chartreux, Foyer de fond St-Hugues les Eaux, Station de ski alpin Col de Porte, Sivom de Chamechaude gestion stade de biathlon, Foyer de fond de la Ruchère, Spéléo Club de Vienne, Parapente la Scia, Skitour, Frapna, CBNA, LPO, FAI, Adjudicataire lot de chasse, Chartreuse Montagne, commune de Saint-Laurent du Pont, commune de Saint-Pierre de Chartreuse, Communauté de communes Cœur de Chartreuse, Communauté d'agglomération du Pays

Voironnais, Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole.

- **GT gestion du vallon « Cœur de la forêt domaniale »**

Objectif : Concertation spécifique sur la multifonctionnalité du vallon (tourisme, gestion forestière, quiétude du monastère)

Composition : PNR, ONF, Monastère de la Grande Chartreuse, musée de la Correrie, STAP.

- **GT patrimoine archéologique et historique**

Objectif : Après un travail d'inventaire en 2013, plusieurs problématiques et perspectives sont dégagées pour 2014 dont : démarche pour la réalisation d'un Lidar, travail d'universitaires sur des sujets d'histoire et d'archéologie et valorisation des sujets développés.

Composition : PNR, ONF, STAP, DRAC, CG38, Monastère de la Grande Chartreuse, Université de Savoie, Université de Grenoble.

- **GT événement « Forêt de sens » (Projet)**

Objectif : Réalisation d'un événement ouvert au public pour faire découvrir la forêt de Grande Chartreuse en faisant appel aux sens.

Composition : PNR et ONF (pas encore réuni).

Les autres sujets tels que l'équilibre forêt/gibier, l'AOC Bois de Chartreuse sont traités dans des groupes mis en place antérieurement à la démarche Forêt d'Exception® auxquels participe l'ONF.

Projet
**« Grande Chartreuse,
Forêt d'Exception® »**

Présidence : Parc naturel régional de Chartreuse
Co-animation : Parc naturel régional de Chartreuse
Office National des Forêts

Comité de Pilotage

*Organe de
consultation et
de décision*

Groupe de travail :

Schéma d'accueil du
public

Groupe de travail :

Gestion du vallon cœur
de la forêt domaniale

Groupe de travail :

Patrimoine archéologique
et historique

Groupe de travail :

Événement
« Forêt de sens »
PROJET

*Organes de
concertation
spécifique et
d'élaboration
des plans
d'actions*

Composition du COmité de PIlotage début 2015

| Nom | Prénom | fonction | Organisme |
|-------------------------|------------|--|---|
| Giraud | Eliane | Présidente | PNR de Chartreuse |
| Villien | Roger | VP en charge de la forêt | PNR de Chartreuse |
| Hanus | Gérard | Directeur | PNR de Chartreuse |
| Galvin | Charles | Conseiller général en charge de la forêt, économie rurale et de montagne | Conseil général de l'Isère |
| Payen | Pascal | VP en charge de la culture et du patrimoine | Conseil général de l'Isère |
| Cayol Gérin | Anne | Direction de la Culture et du Patrimoine Responsable du service patrimoine culturel | Conseil général de l'Isère |
| Charon | Guy | Conseiller technique forêt filière bois Service économie et agriculture Direction de l'aménagement des territoires | Conseil général de l'Isère |
| Pissard | Isabelle | Directrice | Isère Tourisme |
| Charon | Guy | Président | COFOR de l'Isère |
| Gent | Mathias | Sites et paysages 38-69 | DREAL Rhône-Alpes |
| Thollon-Pommerol | Christine | Architecte des bâtiments de France | STAP |
| Helly | Benoît | Ingénieur d'étude Service régional de l'archéologie | DRAC |
| | | Directeur | FRAPNA Isère |
| Sejourney | Denis | Président | Communauté de communes Cœur de Chartreuse |
| Guttin | Christine | VP Tourisme et agriculture | Communauté de communes du Pays Voironnais |
| Bernard | Fabienne | Responsable pôle espaces naturels | La Métro |
| Caraguel | Bruno | Coordinateur | Fédération des Alpages de l'Isère |
| Charnay | Laurent | Responsable Forêt | DRAAF |
| Chauvin | Christophe | Ingénieur - chercheur : gestion intégrée des forêts | IRSTEA |
| Houin | Hervé | Délégué territorial | ONF Rhône-Alpes |
| Bouvet | Jean-Yves | Directeur d'Agence | ONF Agence de l'Isère |

REFONTE DES INTERCOMMUNALITÉS POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Les collectivités sont quasiment absentes dans les discussions des premiers comités de pilotage et des groupes de travail. Cet état de fait résulte d'une délégation historique de la gestion du territoire sur les thématiques de tourisme et de patrimoine aux organismes référents tel que le PNR, l'ONF, l'Irstea, l'ONCFS, le Conseil général ou d'associations telle que Cartusiana.

Les mouvements récents d'organisation des communautés de communes ont par ailleurs perturbé les volontés de participation au COPIL. Les élections de 2014 ont engendré également un ralentissement des initiatives et des décisions politiques.

Des perspectives nouvelles voient le jour avec la création de la « Communauté de communes Cœur de Chartreuse » qui englobe trois anciennes Communautés de communes. Cette nouvelle enveloppe plus cohérente pour le massif semble montrer un plus grand intérêt à la démarche participative de « Forêt d'Exception® ».

En 2014, l'évolution de la communauté d'agglomération de Grenoble s'est caractérisée par l'absorption de la « Communauté de communes des balcons sud de Chartreuse ». Cette évolution donne à la métropole une légitimité de territoire pour participer à la démarche « Forêt d'Exception® ».

Composés d'élus, ces organismes pourraient apporter un poids supplémentaire au projet en intégrant les COPIL et les groupes de travail.

Dès 2009, le comité de pilotage identifie Forêt d'Exception® comme cohérent avec la Charte du parc et comme une opportunité d'investir des sujets non développés par la **Charte forestière de territoire (CFT)** sur les questions de patrimoine culturel et historique et sur l'interface patrimoine naturel et patrimoine culturel.

La Charte forestière de territoire 2008-2013, déclinaison du volet forestier de la charte du Parc, était en effet très axée sur la mobilisation des bois et le développement de la filière locale.

Le renouvellement de la CFT est en cours et pourra alors s'enrichir d'actions pilotes à développer sur la forêt domaniale à forte répliquabilité sur la forêt communale ou privée. Cette nouvelle programmation d'actions pourrait constituer le nouveau contrat de projet Forêt d'Exception® (l'actuel se termine fin 2015).

La montée en puissance de la gouvernance de la CFT (projet de mise en place d'un COPIL) est également l'occasion d'optimiser les synergies avec la gouvernance Forêt d'Exception® (projet de copil unique aux deux démarches et copil restreint pour des actions spécifiques).

3. VERS L'ELABORATION D'UN NOUVEL ELIXIR

3.1. Les ingrédients de base

En 2012, la signature du protocole d'accord lançait la démarche Forêt d'Exception® pour la forêt domaniale de Grande Chartreuse autour de quatre grandes orientations. Ces dernières ont été reformulées dans le cadre des réunions d'écriture du contrat de projet pour éviter une segmentation par thèmes (production, tourisme, environnement, etc.). Chaque enjeu doit prendre en compte au moins deux dimensions des fonctions de la forêt.

LA DÉFINITION DES ENJEUX

La réflexion partenariale a relevé les enjeux suivants :

Enjeu A - Exploration de la relation hommes, forêt et société : révéler, partager et faire vivre une identité « Forêt de la Grande Chartreuse ».

Le périmètre de la forêt domaniale est inconnu du public. Il n'existe pas de prise de parole des élus, des habitants sur leurs attentes ou leur vécu par rapport à cette forêt. Il n'y a pas d'investissement et de reconnaissance à ce jour de la forêt domaniale comme espace artistique ou culturel de valeur.

Pourtant, cette forêt et la culture associée sont un patrimoine en soi mêlant histoire, usages et symbolique imaginaire.

Quels sont les comportements, les symboles, les valeurs associées à la forêt domaniale ? Comment prendre conscience de cette richesse collective, la partager, permettre son appropriation, puis sa valorisation ?

Enjeu B - Le bois, un patrimoine (pas) comme les autres : Produire, mobiliser et valoriser le bois de façon innovante et respectueuse de l'identité de la forêt domaniale de Grande Chartreuse.

L'exploitation forestière liée à l'industrie a marqué l'histoire de la Chartreuse, et son identité. La récolte des gros bois résineux est l'héritage de décennies de gestion. L'objectif de production de bois a façonné et façonne encore aujourd'hui le paysage forestier de la forêt domaniale. Il reste un enjeu économique fort pour le propriétaire et pour la filière locale. Cependant, il persiste une méconnaissance de la ressource et du potentiel réel, indispensable à toute prospective.

La mobilisation du bois nécessite la création de dessertes, qui toutes, ou presque, concentrent des enjeux forts (sociaux, environnementaux, paysagers, etc.). Les projets sont donc à hiérarchiser et doivent être concertés à l'échelle de la forêt domaniale (schéma de desserte) sur la base d'une rationalisation de l'investissement (coût financier, environnemental et social/volume ressource potentielle).

Enjeu C - Conforter et harmoniser la dimension multifonctionnelle de la gestion forestière de montagne en renforçant la prise en compte de tous les patrimoines.

Les richesses de la forêt domaniale sont issues d'une longue histoire homme-forêt et de la gestion publique (Etat). Parmi les patrimoines, le patrimoine naturel fait l'objet de nombreuses mesures (50 % de la surface est « protégée »).

Dans les zones « non protégées », la gestion forestière courante intègre déjà un certain nombre

de « bonnes pratiques », mais celles-ci ne sont ni évaluées, ni communiquées.

Le patrimoine historique et archéologique présent en forêt est beaucoup plus ignoré faute de formation des professionnels, et d'état des lieux initial sur ce patrimoine.

Le pastoralisme ainsi que la chasse en tant qu'activités de gestion de l'espace, du paysage et de la faune feront l'objet d'une prise en compte dans la démarche de concertation (attentes, prise en compte des contraintes de gestion, patrimoine associé au pastoralisme, etc.).

Enjeu D : Territoire de sport de nature, forêt « périurbaine » productrice de bois : répondre à une demande sociale forte en forêt domaniale de Grande Chartreuse.

Du fait de sa proximité avec les grandes agglomérations de Lyon, Chambéry et Grenoble, la forêt domaniale de la Grande Chartreuse est un fort objet social d'attentes modernes et en évolution

(lieu de respiration, de liberté, de ressourcement, de pratiques sportives... espace de rupture avec la ville accessible à peu de frais et de dépenses carbone).

La forêt domaniale est un lieu de consommation touristique et l'objet d'investissement économique récent : filière *outdoor* (station de trail, raidlight, stade de biathlon, station de ski).

La desserte forestière (piste, chemin d'exploitation) est un axe de pénétration en forêt mais aussi vecteur de conflits d'usages avec la production. La fréquentation est abordée qualitativement via les conflits d'usages mais les impacts de la fréquentation sur les sites et les milieux ne sont pas étudiés.

Territoire de sport de nature et forêt « périurbaine » productrice de bois, comment partager l'espace, avec qui, et dans quelles conditions pour pérenniser les patrimoines, préserver l'accès public tout en répondant aux attentes de la filière bois et du territoire ?



L'enjeu C de la prise en compte des patrimoines passe par toute une phase d'inventaire et de recherches historiques.

(photo ONF)



L'enjeu D de l'amélioration d'une offre d'accueil qui respecte la multifonctionnalité des espaces passe par une réflexion sur les flux de visiteurs.

(photo ONF)

UN ENGAGEMENT POLITIQUE

Le 23 avril 2014, L'Office National des Forêts et le Parc naturel régional de Chartreuse co-animaient un comité de pilotage visant à exprimer le projet politique de Forêt d'Exception® des principaux partenaires notamment au regard de la politique forestière menée par le PNR.

L'Office national des forêts et le Parc naturel régional de Chartreuse souhaitent, à travers la démarche « forêt d'exception® » développer et affirmer une identité culturelle intimement liée à la nature exceptionnelle de cette forêt jardinée, la place qu'elle occupe dans le cadre de vie et le paysage, enfin – et peut être surtout – son rôle historique et encore aujourd'hui essentiel en termes d'économie et d'emplois, directs et indirects.

La démarche « Forêt d'Exception® » qu'ils entreprennent sur la forêt domaniale doit constituer le fer de lance de cette ambition en mettant en œuvre des actions innovantes, en lien avec la recherche scientifique et sociale et ainsi constituer un laboratoire vivant pour l'exploration et la préparation du lien forêt-société de demain.

Cela passe également par une sensibilisation, une éducation, un renouvellement du regard dans la découverte de la forêt et de ses patrimoines.

Une telle ambition pour aboutir doit être :

- partagée au-delà des deux partenaires principaux dans ce projet avec les Pères Chartreux, l'Etat, le département, la région, les communes, les communautés de communes, les villes portes et la société civile ;
- portée par une gouvernance ouverte au partenariat ;
- accompagnée par une pédagogie de la culture forestière et des activités du bois ;
- source d'innovations techniques ;
- ancrée dans l'histoire, dans la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel.



Signature du contrat de projet le 23 avril 2014
à Entre-deux-Guiers.

(photo ONF)

Aussi, le programme d'actions défini conjointement par les acteurs s'engage sur :

1. l'intégration dans les actes de gestion du quotidien de la culture partagée et de la place symbolique en :
 - développant la place donnée à l'histoire et à l'esprit des lieux ;
 - accompagnant, formant le regard urbain sur la forêt et plus généralement sur le monde rural ;
 - faisant évoluer les techniques d'exploitation et de gestion en cohérence avec la construction d'une vision partagée de la forêt entre acteurs économiques, habitants et usagers.
2. l'adaptation selon les contextes des modes d'exploitation de la forêt en :
 - appuyant les professionnels de la forêt et en les accompagnant à travers de la formation pour prendre en compte les contraintes liées à la montagne et la filière bois ;
 - donnant une place aux phases de vieillissement de la forêt dans la gestion, dans un maillage cohérent à l'échelle du massif.
3. l'intégration de la place des autres usages de la forêt en lien avec sa gestion et la production de bois dans une cohérence de massif en :
 - affinant la pertinence et en innovant dans les thématiques traitées : eau, chasse, tourisme, énergie,...
 - renforçant la concertation et l'acquisition d'un langage commun : global dans le cadre du comité de suivi, thématique dans les groupes de travail et partagé entre les acteurs.
4. le travail sur ces thématiques qui doit permettre de définir une identité puis un esprit du lieu partagé.

3.2. Une première infusion

Au nombre de sept, les objectifs retenus pour ce premier contrat de projet 2013-2015 auront principalement pour but d'affirmer une identité « forêt de Grande Chartreuse », d'accroître les connaissances sur les patrimoines et sur les effets des modes de gestion, et de mettre en place des concertations spécifiques sur les sujets complexes.

Les enjeux relevés par le protocole d'accord se traduisent par les objectifs suivants :

Objectif 1 : Révéler l'existence d'une culture forestière locale en tant que patrimoine spécifique, la partager et faire vivre l'identité « forêt de la grande Chartreuse » ;

Objectif 2 : Évaluer la ressource, mobiliser le bois, assurer le renouvellement de la forêt de Grande Chartreuse tout en valorisant l'originalité du massif ;

Objectif 3 : Organiser et animer une concertation autour du site du Monastère pour une gestion multifonctionnelle intégrant les spécificités du vallon ;

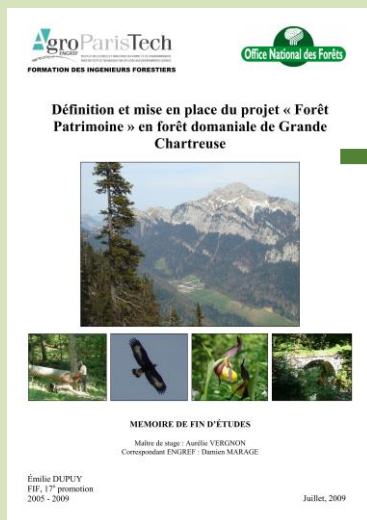
Objectif 4 : Évaluer et communiquer sur la prise en compte du patrimoine naturel dans la gestion forestière ;

Objectif 5 : Connaître, prendre en compte et valoriser le patrimoine historique et archéologique dans la gestion forestière ;

Objectif 6 : Quantifier, évaluer et organiser la fréquentation touristique et récréative à l'échelle de la forêt domaniale ;

Objectif 7 : Faire découvrir la forêt domaniale en tant qu'espace artistique et culturel vivant, de valeur.

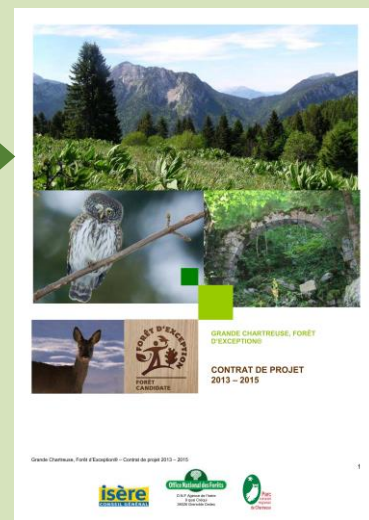
Rappel des étapes de la démarche globale



Réalisé en 2009, ce mémoire fut une première étude d'opportunité pour la forêt de Grande Chartreuse.



Signé en 2012, le premier accord lança officiellement la démarche Forêt d'Exception.



Validé début 2014 le contrat signé par les partenaires rassemble des projets concrets.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ACTIONS

| Objectif | Fiche action | |
|----------|--------------|---|
| 1 | 1.1 | Étude socio ethnologique de l'identité de la forêt domaniale |
| | 1.2 | Événement public "Forêt de Sens" |
| 2 | 2.1 | Acquisition et analyse forestière de données Lidar |
| | 2.2 | Mise en œuvre d'un schéma de desserte concerté (RF Mauvernay, Bourdoire) |
| | 2.3 | Test et application de la démarche de reconnaissance de l'AOC bois de Chartreuse |
| | 2.4 | Mise en œuvre et suivi de travaux sylvicoles favorisant la régénération naturelle en futaie irrégulière de montagne |
| 3 | 3.1 | Création et animation d'un groupe de concertation pour la gestion du vallon, "cœur de la forêt domaniale" |
| 4 | 4.1 | Évaluation des pratiques de gestion en cours sur le patrimoine naturel |
| | 4.2 | Suivi de l'évolution de la biodiversité dans les milieux laissés en libre évolution et les milieux gérés |
| | 4.3 | Valorisation et suivi des réserves biologiques et îlots de vieillissement ou de sénescence |
| | 4.4 | Suivi de la grande faune et de son impact sur les habitats |
| | 4.5 | Amélioration de la connaissance du rôle de la forêt de Chartreuse sur la ressource en eau |
| 5 | 5.1 | Diagnostic du patrimoine archéologique et historique |
| | 5.2 | Plan d'action de prise en compte du patrimoine archéologique et historique |
| 6 | 6.1 | Élaboration d'un schéma d'accueil à l'échelle de la forêt domaniale |
| | 6.2 | Plan d'action "accueil du public" à l'échelle de la forêt domaniale |
| 7 | 7.1 | Communication |

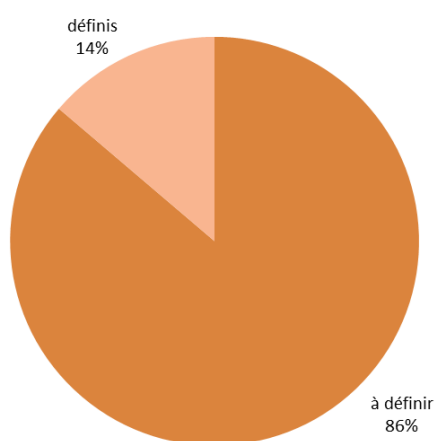
LE PROGRAMME FINANCIER DU CONTRAT DE PROJETS

Le financement des différentes actions du contrat de projet se définit progressivement. Différentes participations sont recherchées avec plusieurs partenaires. Les financements apportés par le PNR, sont intégrés à leur budget au travers d'actions pré-ciblées et en lien avec la charte du Parc.

Bien que pour une part importante des actions les financeurs restent à définir, plusieurs partenaires financiers sont pressentis :

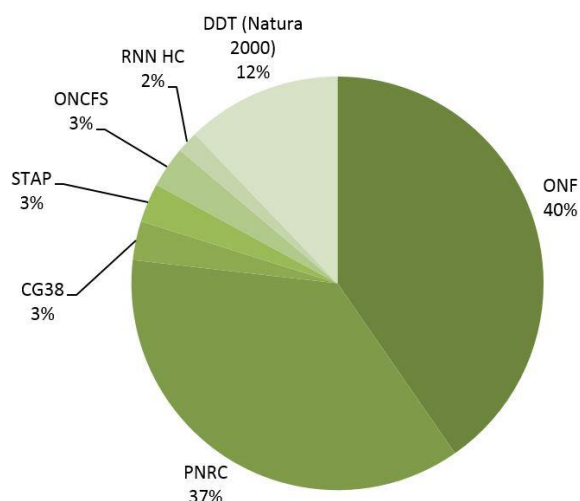
- Action 1.1 : PNR, ONF
- Action 2.1 : CG38, PNR, ONF
- Action 2.2 : CG38, PNR, ONF, Psader
- Action 2.3 : ONF
- Action 2.4 : ONF, DDT (N2000)
- Action 3.1 : PNR, ONF
- Action 4.1 : PNR, ONF, CG38, DDT (N2000)
- Action 4.2 : PNR
- Action 4.3 : PNR, ONF, DDT (N2000), RNN HC
- Action 4.4 : ONCFS, PNR, ONF
- Action 4.5 : PNR, DDT (N2000), Agence de l'eau, Dreal, CG38, CRRA
- Action 5.1 : PNR, ONF, CG38, Stap
- Action 6.1 : PNR, ONF
- Action 7.1 : PNR, ONF, CG38

Répartition des financements définis et à définir



Volume total de 900 000 €

Répartition des financements pressentis par partenaire



3.3. *Le goût des premières productions*

LES ACTIONS PHARES

L'objectif 1 à travers l'étude socio ethnologique.

Réalisée grâce aux financements du PNR de Chartreuse et de l'ONF, cette étude avait pour but d'explorer et rendre compte de la vision locale de la forêt domaniale vue par ses intimes : forestiers, ayants-droit, habitants du territoire.

Cette exploration a été réalisée en deux temps. Des entretiens ont tout d'abord été réalisés avec des grands témoins pour recueillir leurs perceptions sur les liens entre la population locale et la forêt domaniale. Ces entretiens, semi-dirigés, étaient construits autour de neuf questions. Par la suite, une enquête photographique a été lancée pour déceler le regard des habitants du massif sur la forêt domaniale. Tout en répondant à sept questions, les participants devaient illustrer leur ressenti par une photo.

Une sélection de douze clichés représentatifs de la diversité des perceptions locales a permis de monter une exposition afin de poursuivre la construction d'une identité partagée.

Avec un livret d'accompagnement, les visiteurs pourront découvrir la forêt domaniale au travers des regards des « photographes d'un jour ». La présence d'un livre d'or accompagnant l'exposition permet de recueillir d'autres avis, d'autres regards, pour continuer à explorer la relation homme, forêt et société.

L'objectif 2 mis en avant par l'application de la démarche de reconnaissance de l'AOC Bois de Chartreuse.

Projet porté par le PNR de Chartreuse et le Comité interprofessionnel des bois de Chartreuse (CIBC), il vise à obtenir la reconnaissance des qualités des bois de Chartreuse à travers l'AOC. L'ONF, partenaire actif de ce projet, cherche à soutenir cette démarche par la mise en place de tests et d'applications aux bois sortant des forêts bénéficiant du régime forestier. Comme tout label, la garantie de la traçabilité des produits est indispensable pour assurer la pérennité de la démarche. Elle vise à porter la filière bois locale par la plus-value fournie par le label aux bois de Chartreuse et aux entreprises locales.



Objectif 1 : Les 12 photos sélectionnées pour l'exposition, tournent toute l'année 2014 sur 6 sites du massif de Chartreuse.

(photo ONF- Thomas BENOIT)



Objectif 2 : La qualité du bois de Chartreuse est en passe d'être reconnue par une AOC.

(photo ONF)



Objectif 4 : La forêt domaniale de Grande Chartreuse fait partie des 9 forêts en France du réseau « SylvaFaune ». Ce projet porté par l'ONCFS organise la réflexion pour restaurer l'équilibre forêt/gibier.

(photo ONF)

L'objectif 3, création et animation d'un groupe de concertation pour la gestion du vallon, « cœur de la forêt domaniale ».

Haut lieu symbolique et identitaire de la forêt domaniale et plus largement du vallon, le monastère de la Grande Chartreuse génère une problématique inédite de gestion multifonctionnelle d'une forêt. Depuis le retour d'exil des moines Chartreux en 1941 dans le vallon, la délimitation d'une zone de silence, la gestion historique de la série artistique, la définition d'un site classé, permettent la reconnaissance de l'exception de la présence des religieux. Le respect de l'isolement des moines, la gestion de la notoriété de l'ordre des Chartreux, le développement des activités de pleine nature, les volontés de création d'éléments de desserte des massifs sont autant d'éléments à concilier pour un développement rationnel et en bonne intelligence. La réflexion, entamée en 2013, a rassemblé un collège large de partenaires afin de concilier les différents usages autour de ce sujet complexe.

L'objectif 4 avec le suivi de la grande faune et de son impact sur les habitats.

Sujet porté par l'ONCFS, il concentre les acteurs concernés et intéressés par l'équilibre sylvo-cynégétique que sont l'ONF, le PNR de Chartreuse, l'Irstea, les chasseurs.

Dans l'optique de donner à la « Forêt d'Exception® » une dimension multifonctionnelle de la gestion forestière de montagne en prenant en compte tous les patrimoines, la forêt domaniale a intégré l'étude de l'Observatoire de la grande faune et de ses habitats (OGFH). Le souci de maintenir des populations durables d'ongulés sauvages et de rechercher le renouvellement des peuplements est un équilibre délicat. Aussi, l'examen des relations entre la faune et les habitats doit pouvoir apporter des informations importantes sur les capacités d'accueil, la résilience naturelle des végétations, la composition floristique et les structurations les plus à même de supporter les dégâts de gibier.

L'objectif 5 commence par l'inventaire du patrimoine archéologique et historique.

Première étape pour la prise en compte et la valorisation du patrimoine archéologique et historique, l'inventaire doit permettre de faire la lumière sur une forêt chargée d'histoire. Cette action, portée par les experts en archéologie de l'ONF, a pu bénéficier du concours de nombreux spécialistes et partenaires tel que la Drac, le Stap, le Conseil général de l'Isère, le PNR de Chartreuse, le monastère de la Grande Chartreuse, ainsi que des universités.



Objectif 6 : Pour l'élaboration du schéma d'accueil du public, un groupe de travail a été mis en place. Il aura à charge de revoir les aménagements dans un objectif d'amélioration de l'offre d'accueil, de cohérence et d'intégration.

(photo ONF).

L'objectif 6, élaboration d'un schéma d'accueil du public à l'échelle de la forêt domaniale.

La démarche « Forêt d'Exception® » est notamment l'occasion de réaliser un schéma d'accueil du public sur le périmètre de la forêt domaniale dans le respect des valeurs de la charte d'accueil du public de l'Office national des forêts.

Le schéma d'accueil a démarré en 2013 par quatre réunions du groupe de travail pour élaborer le diagnostic de l'offre d'accueil actuelle, hiérarchiser les sites et fixer les grands objectifs du schéma. Deux zones d'accueil majeures ont été identifiées, le col de Porte/Charmant Som et la Corrierie, ainsi qu'une zone d'accueil secondaire au col de la Charmette. Ces sites d'accueil correspondent à des sites existants. En effet, le schéma d'accueil ne prévoit pas la création de nouveaux sites mais s'appuie sur l'amélioration de l'offre existante.

Le schéma d'accueil prévoit également : un observatoire de la fréquentation (pose d'éco-compteurs) pour quantifier les nombres de visiteurs, ainsi que des études d'incidence de la fréquentation sur les patrimoines culturels et sur les zones à forts enjeux environnementaux.

Des enquêtes réalisées en 2012 auprès des publics ont pu clairement affirmer la volonté de ne pas créer de nouveaux sites d'accueil pour préserver les paysages et la quiétude des lieux.

De manière générale, les enquêtes ont conclu à minimiser les aménagements et à être attentif au maintien de l'atmosphère et de l'authenticité des lieux.

Objectif 7, la communication.

Le label se superposant à déjà plus de six statuts, un plan de communication devait être réalisé pour montrer les avantages et la complémentarité d'une telle démarche. Ce travail a dû tout d'abord être réalisé en interne pour démontrer l'opportunité qui était donnée à l'ONF Isère et Rhône-Alpes de construire une gestion d'excellence et de référence pour les autres massifs. Cette étape dépassée, une plaquette de présentation a été réalisée par le PNR de Chartreuse et l'ONF en 2013. A destination des élus et des partenaires, elle doit servir de support pour amener d'autres organismes et entités à entrer dans la démarche qui se veut concertée et enrichie par la diversité des acteurs.

La méconnaissance de l'univers de la foresterie, souvent source d'incompréhension et de malentendu, entraîne des difficultés pour la gestion dans sa relation avec le public. L'approche « Forêt d'Exception® » doit permettre d'améliorer cette relation par la prise en compte des craintes et des attentes des publics et en faisant découvrir le métier du forestier au grand public.

4. LA SUBTILE ALCHEMIE ENTRE RECETTES EPROUVEES ET SUPPLEMENTS D'AME



près plus d'un an du lancement du contrat de projet, les premières évaluations du travail accompli peuvent être faites.

4.1. Des indices le long du parcours

LES INDICATEURS DE SUIVI

| Actions | Indicateurs | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--|------|------------|------|
| 1.1 Étude socio ethnologique | CR entretiens | 100% | | |
| | Rapport de synthèse de l'étude | 100% | | |
| | CR au COPIL de validation de l'étude | 100% | | |
| | Valorisation et poursuite de l'étude à travers l'expo-photo (6 sites) | | En cours | |
| | Prise en compte des conclusions dans le schéma d'accueil et valorisation patrimoniale | | | X |
| 1.2 Événement public « Forêt de sens » | Réalisation de l'événement Communiqué de presse | | 0% | |
| 2.1 Acquisition et analyse forestière de données Lidar | Acquisition des données | | 0% | |
| | Comparaison de volumes | | 0% | |
| | Utilisation des données dans la gestion | | 0% | |
| 2.2 Concertation spécifique - vallon du monastère | Définition de solutions conciliant le respect de la quiétude, l'accueil du public et la gestion forestière | | En cours | |
| 2.3 Test et application de l'AOC bois de Chartreuse | Tests de traçabilité | 100% | | |
| | Obtention de l'AOC | | En cours | |
| 2.4 Mise en œuvre et suivi de travaux sylvicoles favorisant la régénération naturelle en futaie irrégulière de montagne | Surface travaillée | | En cours | |
| | Régénération acquise | | En cours | |
| | Diffusion des résultats au COPIL | | En attente | |
| Actions | Indicateurs | 2013 | 2014 | 2015 |
| 3.1 Création et animation d'un groupe de | Intégration des préconisations dans le futur | | En attente | |

| | | | |
|---|---|------|------------|
| concertation pour la gestion du vallon « cœur de la forêt domaniale » | aménagement forestier | | |
| | Signature convention entre les partenaires | | Ok |
| | Cahier des clauses d'exploitation par câble | | 100% |
| 4.1 Évaluation des pratiques de gestion en cours sur le patrimoine naturel | Rapport d'étude | 100% | |
| | Etat de conservation à définir | | En attente |
| 4.2 Suivi de l'évolution de la biodiversité dans les milieux laissés en libre évolution et les milieux gérés | Rapport d'étude et de suivi de population | | En cours |
| | Nombre d'inventaires réalisés | | |
| | Rapports d'études et inventaires | | |
| 4.3 Valorisation et suivi des réserves biologiques et îlots de vieillissement ou sénescence | Nombre de jours de suivi des îlots, nombre d'îlots, nombres d'arbres conservés pour la biodiversité | | |
| | Nombre de placettes PSDRF | | |
| 4.4 Suivi de la grande faune et de son impact sur les habitats | Résultats des suivis | 100% | En cours |
| | Adaptation des plans de chasse au vu des résultats | | |
| 4.5 Amélioration de la connaissance du rôle de la forêt de Chartreuse sur la ressource en eau | Résultat étude traçage hydrologique | | |
| | Proposition d'amélioration de gestion de l'assainissement et des eaux usées | | |
| 5.1 Inventaire du patrimoine archéologique et historique | Compte rendu de réunion | 100% | |
| | Plan d'action partagé | 100% | |
| 5.2 Plan d'action de prise en compte du patrimoine archéologique et historique | A définir selon les actions | | En cours |
| 6.1 Élaboration d'un schéma d'accueil à l'échelle de la forêt domaniale | Document schéma d'accueil validé par le COPIL | 50% | 70% |
| 6.2 Plan d'action « Accueil du public » à l'échelle de la forêt domaniale | A définir selon les actions | | |
| 7.1 Communication | Revue de presse, visibilité sur internet, plaquette institutionnelle | 100% | En cours |

DES MILIEUX NATURELS OBJET DE TOUTES LES ATTENTIONS

Comme pour de nombreux sites riches en biodiversité, la Chartreuse sacralise l'attention de nombreux organismes pour la protection, l'étude et la gestion des habitats et des espèces. Ainsi, les outils déployés sont aussi nombreux que variés : PNR, Natura 2000, réserve naturelle nationale (RNN), réserve biologique de l'ONF, espaces naturels sensibles (ENS), arrêté de protection de biotope. Qui plus est, sur le massif les gestionnaires sont appuyés par différents personnes et organismes référents : conservatoire botanique national alpin (CBNA), diverses associations, conservatoire des espaces naturels de l'Isère (Avenir).

Sur l'ensemble de la forêt domaniale, les différentes associations végétales ont été recensées en stations forestières et en groupements d'habitats. Sur les sites Natura 2000 qui concernent une surface de 3109,92 ha tous les habitats naturels ont été cartographiés.

Des suivis sont mis en place sur les différents sites de la forêt domaniale :

- Suivi de la dynamique de la pessière sur lapiaz de l'Aulp du Seuil ;
- Mise en place du PSDRF (Protocole de suivi des réserves forestières) ;
- Relevé et suivi des placettes permanentes de la réserve biologique intégrale ;
- Suivi sur la faune réalisée en partenariat avec l'ONCFS, le PNR et la RNN (Tétras Lyre, Chamois). Diagnostic des habitats d'hivernage et fréquentation hivernale pour le Tétras ;
- Relevé des arbres à haute valeur écologique dans les parcelles passant en coupe.



Pour le relevé des arbres à haute valeur écologique, les positions GPS sont prises et les informations intègrent une base de données en construction.

(photos ONF).

PERCEPTIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

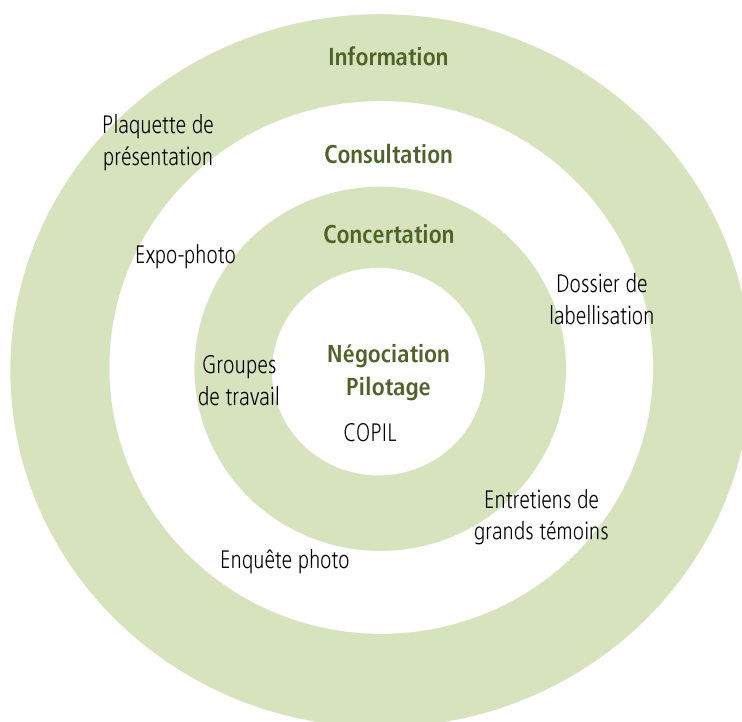
L'étude d'opportunité en 2009 n'avait pas intégré la relation de la population locale à la forêt.

Par la suite, il est paru évident d'informer et de relever les avis et perceptions de la population locale sur le massif.

Différents procédés ont permis et permettent d'impliquer la population dans le projet de « Forêt d'Exception® » :

- Une enquête de satisfaction a été réalisée au Col de Porte et au Charmant Som dans le cadre de l'élaboration du schéma d'accueil du public.
- Des entretiens individuels avec des « grands témoins » construits autour d'une discussion semi-dirigée pour aborder les principaux sujets et relever les différentes perceptions et problématiques.
- Une enquête photographique réalisée auprès de 17 habitants sur le massif de la Grande Chartreuse.
- Une exposition et un livre d'or, par le biais duquel les visiteurs peuvent exprimer leur point de vue.

Schéma des différents degrés de participation de la société civile et des différents acteurs du territoire



4.2. *Appréciation des fondations*

L'établissement du dossier de labellisation, à mi-parcours du contrat de projet 2013-2015, est l'occasion de faire un premier bilan de la démarche

« Forêt d'Exception® » pour la forêt domaniale de Grande Chartreuse.

Réussites et éléments à mettre en valeur

- Du temps, de l'intérêt et de la mobilisation investis par les multiples acteurs à la concertation qui a permis de mieux se connaître et/ou d'améliorer les relations partenariales (relation ONF-Moines, ONF-Parc) ;
- Des réalisations concrètes en cours ou réalisées sur les 4 enjeux définis au contrat de projet ;
- Renforcement des liens ONF-PNR, binôme solide pour une co-animation aujourd'hui dynamique de la démarche ;
- Un positionnement et un engagement politique formulés par les partenaires du territoire ;
- L'ouverture du monde forestier à la société civile est lancée par le biais d'actions participatives et de concertation.

Points noirs et difficultés

- Un contrat de projet 2013-2015 un peu ambitieux au regard des moyens humains et financiers disponibles au sein de l'ONF et des partenaires (taux de réalisation faible sur certaines actions) ;
- Difficultés à mobiliser des partenaires financiers pour mettre en œuvre les actions ;
- Gouvernance perfectible car beaucoup de réunions parc, communautés de communes et ONF mobilisent les mêmes acteurs ;
- Manque de présence et de suivi de certains membres du copil.

Perspectives et pistes pour le prochain contrat de projet :

- Intégration de Forêt d'Exception® à la CFT 2014 – 2019 (gouvernance et actions) ;
- Créer le lien avec le réseau Forêt d'Exception® pour bénéficier de l'expérience des autres forêts domaniales notamment à l'occasion du bilan du premier contrat de projet (évaluation par un autre chef de projet Forêt d'Exception® ?) ;
- Sélectionner/prioriser les actions à forte complémentarité avec les sujets déjà couverts par le parc et visant à terme un résultat « communicable » aux partenaires locaux et extérieurs ;
- Définir des indicateurs permettant d'évaluer la pertinence de l'action par rapport à l'objectif fixé (et non seulement des taux de réalisation « fait », « pas fait ») ;
- Disposer d'une plateforme d'échanges et de consultation des rapports et autres outils produits dans le cadre de Forêt d'Exception®.

Le Label « Forêt d'Exception » est attribué pour 5 ans.

Afin de s'assurer que les actions entamées ont effectivement été menées à bien, que la dynamique et les coopérations enclenchées ont bien été poursuivies et emportent l'adhésion de tous les acteurs, un état des lieux à mi-parcours sera réalisé.



(photo © M. J. Denoy)

4.3. Les premiers cairns

Depuis le lancement de la démarche, des projets originaux et parfois ambitieux ont été retenus. Ce sont aujourd'hui de belles réalisations ou de beaux projets qui donnent le ton pour la Grande Chartreuse comme Forêt d'Exception®.

Approche sensible de la forêt

Création d'un film sur le Monastère de la Grande Chartreuse

De l'ATELIER K, « Un Désert au Cœur du Monde » est un court métrage artistique dont le fil narratif conduit à découvrir comment les moines Chartreux ont façonné au cours des siècles le paysage du Massif de la Chartreuse.

Actions participatives

L'exposition photographique

Sur le thème « regards sur la forêt domaniale de la Grande Chartreuse », elle a permis la valorisation de l'étude socio-ethnologique et la poursuite de cette première action participative. En se mettant à la portée des habitants du massif, « Forêt d'Exception® » cherche à être à l'écoute de leurs attentes.

Restauration du patrimoine

Restauration d'un sentier historique

Le sentier de la Cochette, parcouru par les moines depuis des siècles, est de plus en plus dégradé. Au travers de la démarche « Forêt d'Exception® » ce sentier sera bientôt restauré grâce au soutien d'un mécénat IKEA.

Mise en valeur de la gestion forestière

Marteloscope (PROJET)

Cet outil de découverte original permettra une mise en situation des visiteurs dans l'action de martelage. Cette activité sera l'occasion de présenter un métier peu connu et d'aborder la complexité de la gestion forestière par ses différents rôles. Il est aujourd'hui envisagé sur le site du Col de Porte.

Techniques innovantes

Lidar (PROJET)

L'intégration du Lidar dans les actions du contrat de projet a soulevé des attentes bien au-delà du périmètre de la forêt domaniale. Le projet devrait permettre un rassemblement des acteurs du territoire autour de cette technique innovante pour évaluer la ressource forestière et les vestiges archéologiques, au-delà des clivages forêts publiques/forêts privées.

5. CONCLUSION

Au cœur des montagnes, la forêt domaniale de Grande Chartreuse résonne pour beaucoup comme une forêt emblématique. Au sein d'un paysage en 3D, elle offre une grande diversité d'habitats et d'espèces déjà révélée par les outils de préservation que sont la réserve naturelle nationale, les sites Natura 2000 et les trois réserves biologiques. Bénéficiant de conditions favorables, elle abrite une ressource en bois renommée et bientôt reconnue par une AOC. Aux portes des grandes cités urbaines de Grenoble et Chambéry, elle apparaît pour beaucoup comme un espace de ressourcement et de loisir indispensable. Abrisant la maison mère de l'Ordre monastique des Chartreux depuis plus de 900 ans, elle est chargée d'histoire et protégée par un site classé.

Pour la plus grande forêt des Alpes, les acteurs du territoire de la Chartreuse sont prêts à relever le défi d'une gestion multifonctionnelle exemplaire pour cet espace. Après plusieurs années de lancement, l'émulsion se crée autour de la démarche « Forêt d'Exception® ». Après la signature du protocole d'accord en 2012, celle du premier contrat de projet en 2014, la forêt domaniale de Grande Chartreuse est en passe d'entrer dans le cercle des « Forêts d'Exception® » de France.

6. BIBLIOGRAPHIE

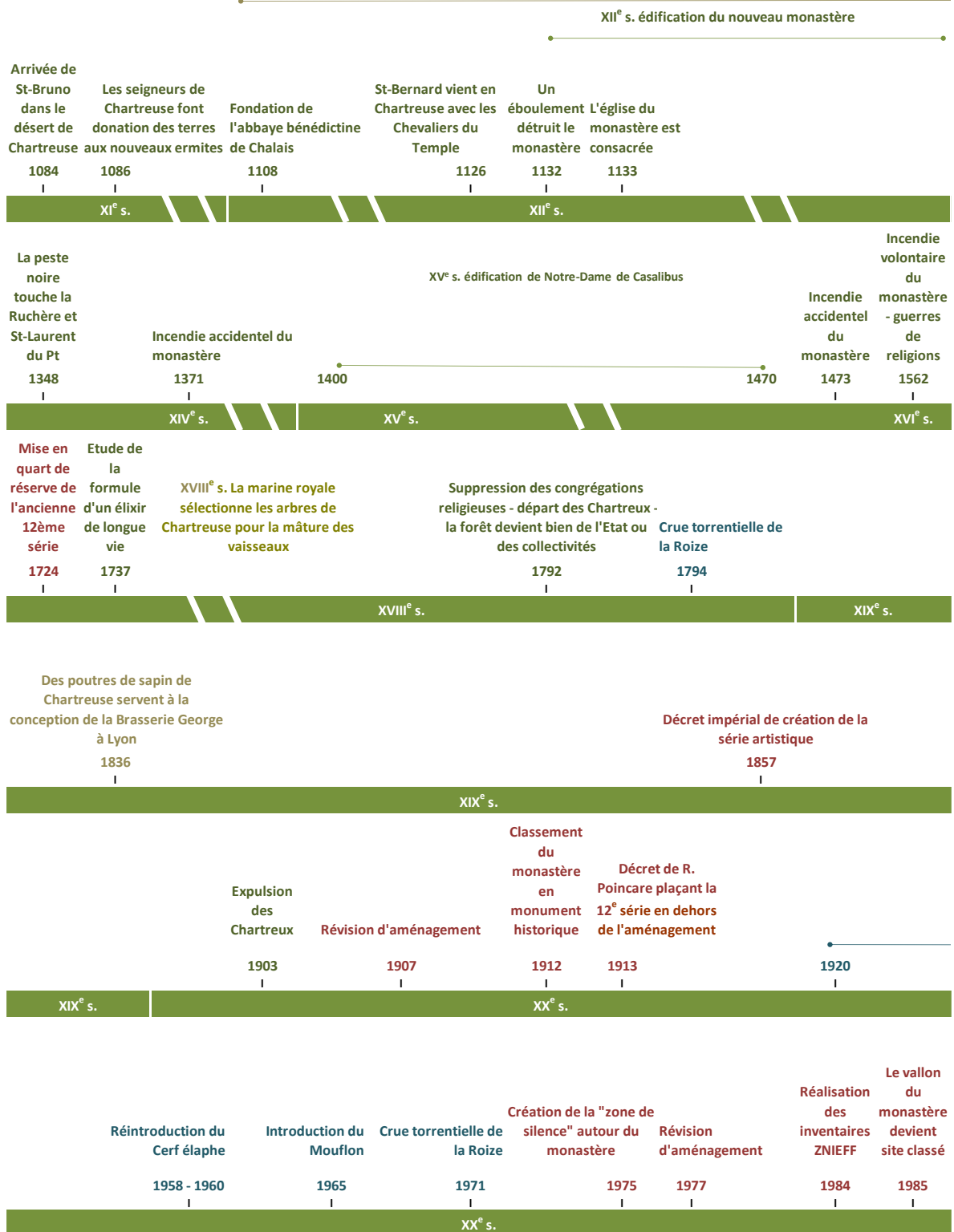
- Livre : BOUCHAYER Auguste, « Les Chartreux maîtres de forges ». Grenoble : Ed. DIDIER & RICHARD, 1927.
- Livre : BELMONT Alain, « La pierre à pain – Les carrières de meules de moulin de Quaix-en-Chartreuse (XVI^e-XVIII^e siècle) ». 2001.
- Livre : ESCOFFON Sylvain, « Les Chartreuses et leurs limites : XI^e-XV^e siècle ». Paris : Publications de la Sorbonne , 2007.
- Livre : PEPY Emilie-Anne, « Le territoire de la Grande Chartreuse XVI^e XVIII^e siècle ». Presses Universitaires de Grenoble, 2011.
- Article : BARTOLI Charles, « Première note sur les associations forestières du massif de la Grande Chartreuse ». 1962.
- Article : BROSSIER Jean, « En forêt de Chartreuse ». Revu forestière française, 1967.
- Article : GOBERT J., « Réserves artistiques et réserves de silence en Chartreuse ». Revue forestière française, 1959.
- Rapport : EVENO Odette, « Le domaine foncier de la Grande Chartreuse de 1330 à 1473 ». Université de Grenoble, 1965.
- Rapport : DUPUY Emilie, « Définition et mise en place du projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Grande Chartreuse ». Agro Paris Tech, 2009.
- Rapport : ONF, « Aménagement forestier de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse, 2002-2017 ».
- Rapport : ONF, « Document d'objectifs Natura 2000-Forêts de ravins, landes et habitats rocheux des ubacs du Charmant Som et Gorges du Guiers Mort ». 2004.
- Rapport : PNR de Chartreuse, « Document d'objectifs Natura 2000-Landes, pelouses, forêts remarquables et habitatst rocheux des Hauts Plateaux de Chartreuse et de ses versants ». 2008.
- Rapport : BENAILY G., DARDIGNAC C., « Patrimoine culturel, historique et archéologique. Inventaire et perspectives d'études. Forêt domaniale de la Grande Chartreuse » ONF, 2013.
- Rapport : Contrat de projet « Grande Chartreuse, Forêt d'Exception® » 2013-2015, ONF, 2013.

7. GLOSSAIRE DES SIGLES

- **AOC** : Appellation d'origine contrôlée
- **CCCC** : Communauté de communes cœur de Chartreuse
- **CFT** : Charte forestière de territoire
- **CG38** : Conseil général de l'Isère
- **CIBC** : Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse
- **CAPV** : Communauté d'agglomération du pays voironnais
- **COFIL** : Comité de pilotage
- **DDT** : Direction départementale des territoires
- **DRAAF** : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- **DREAL** : Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- **FRAPNA** : Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
- **FAI** : Fédération des alpages de l'Isère
- **IRSTEA** : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- **N2000** : Natura 2000
- **ONCFS** : Office national de la chasse et de la faune sauvage
- **ONF** : Office national des forêts
- **PNR** : Parc naturel régional
- **PNRC** : Parc naturel régional de Chartreuse
- **PSADER** : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural
- **RBD** : Réserve biologique dirigée
- **RBI** : Réserve biologique intégrale
- **RNN HC** : Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse
- **SIAGA** : Syndicat interdépartemental du Guiers et de ses affluents
- **STAP** : Service territorial de l'architecture et du patrimoine
- **ZNIEFF** : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

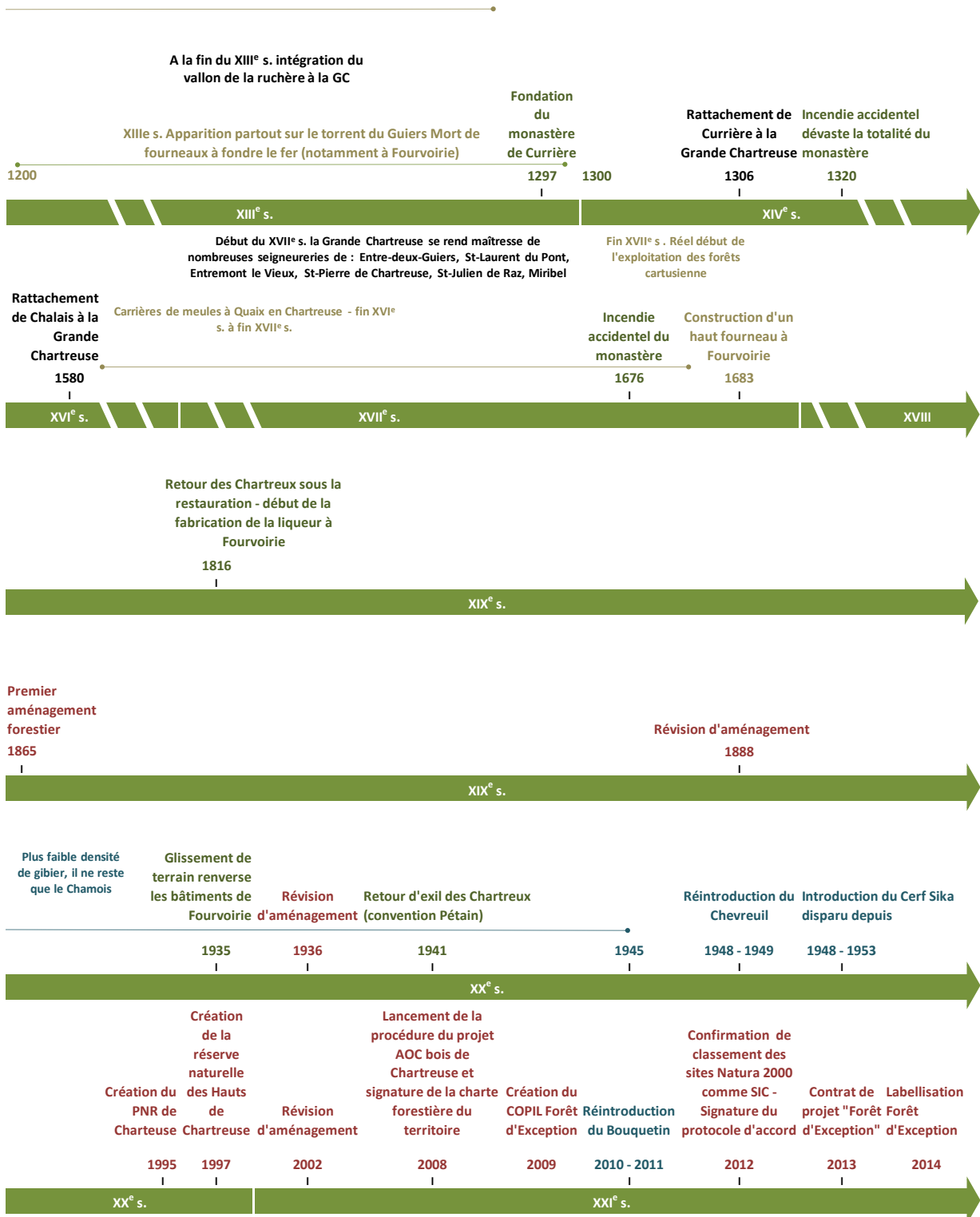
Histoire de la forêt domaniale

Jusqu'au XIII^e S. les bêtes sont regroupées sur les pâtures de montagne et aux abords du monastère, la forêt n'est quasiment pas exploitée



Histoire monastique et féodale
 Exploitation des ressources naturelles
 Etapes administratives
 Faune/flore & événements naturels
 Foncier

de la Grande Chartreuse



Office national des forêts - Agence Isère
9 quai Créqui
38026 Grenoble cedex
Tél. : 04 76 86 39 76

Parc naturel régional de Chartreuse
Maison du Parc
38380 Saint-Pierre de Chartreuse
Tél. : 04 76 88 75 20

Conseil général de l'Isère
7 rue Fantin Latour – BP 1096
38022 Grenoble cedex 1
Tél. : 04 76 00 38 38